



Assemblée Générale de la FAPÉE

Samedi 3 juillet 2010 au Sénat

Salle François Mitterrand
15 rue de Vaugirard - Paris 6^e

- ❖ Ouverture, Présentation des participants
- ❖ Vie de la Fédération : Rapport d'activité – vote
Compte rendu financier et prévisions budgétaires - vote
- ❖ **Réflexion autour du rôle des parents dans l'enseignement français à l'étranger**
- ❖ Election des administrateurs
- ❖ Conseil d'administration
- ❖ **Rencontre avec les personnalités invitées & Problématiques des associations**



Introduction

Notre Assemblée Générale est toujours un tour de force puisqu'elle réunit des parents bénévoles venant des quatre coins du monde. De cet échange et ces réflexions mises en commun, elle permet à la FAPEE depuis 30 ans et aujourd'hui, dans un contexte économique difficile et des paramètres culturels radicalement différents, de porter la parole des parents et s'impliquer dans l'évolution qualitative de l'enseignement français à l'étranger. La Fédération est légitimement écoutée et respectée par ses interlocuteurs institutionnels puisqu'elle compte 120 associations à jour de cotisation et 150 qui s'y rattachent, représentant hors écoles privées et écoles d'entreprises près des 2/3 des parents de l'enseignement français à l'étranger.

Nous nous réunissons pour partager nos préoccupations et chercher des réponses avec tous les acteurs. Nos préoccupations sont tout d'abord financières : les contraintes de la crise s'imposent à tous et ses conséquences rapportées à chaque histoire familiale sont parfois dramatiques. Ensuite le climat social difficile qui, rapporté à la scolarité de nos enfants, pose problème. Nous avons vu des grèves importantes d'enseignants résidents, jusqu'au moment des examens. Même si nous respectons le droit de grève, nous revendiquons aussi la continuité de l'enseignement. Nous avons à faire entendre la voix des parents qui, au sein d'associations de plus en plus professionnalisées, sont des acteurs incontournables du réseau et de son devenir.

*François Denis,
Président de la FAPÉE*



Présentation des participants

ABU DHABI, *Lycée Louis Massignon* (EGD)

Souhail ALOUINI

ATHENES, *Lycée franco-hellénique Eugène Delacroix*
(Conv. AEFE)

Hervé LEBOUCHER

BAMAKO, *Lycée Liberté* (Conv. AEFE)

Henri BEDARIDA,

BANGKOK, *Lycée français international*
(Conv. AEFE)

Nadia LELLOUCHE, Vincent ROUBINET

BARCELONE, *Lycée français* (EGD)

Carolina RAS

BOBO-DIOULASSO, *Ecole française André Malraux*
(Conv. AEFE)

Ritha VALL

BOGOTA, *Lycée français Louis Pasteur* (Conv. AEFE)

Enrique HERNANDEZ

BRASILIA, *Lycée français François Mitterrand*
(Conv. AEFE)

Jean SUBLON

BUCAREST, *Lycée français Anna de Noailles*
(Conv. AEFE)

Béatrice de SOETE

CARACAS, *Lycée français* (Conv. AEFE)

Laura MARQUEZ

CASABLANCA, APEi- 7 établissements (EGD)

Younes ELHIMDY (*Ecole Claude Bernard*)

DAKAR, *Lycée Jean Mermoz* (EGD)

Catherine LE GUERN

DUBLIN, *Lycée français d'Irlande* (Conv. AEFE)

Johanna CONNOLLY

FRANCFORT, *Lycée français Victor Hugo* (EGD)

Séverine FERAUD

LE CAIRE, *Lycée français* (EGD)

Giancarlo RISPOLI

LISBONNE, *Lycée français Charles Lepierre* (EGD)

Susana DAGOT

LONDRES, *Lycée français Charles de Gaulle* (EGD)

Delphine PORTA

MADRID, *Lycée français* (EGD)

Maria CAMPOS, Sylvia ROMANACH

MEKNES, *Ecole Jean-Jacques Rousseau*,
Lycée Paul Valéry (EGD)

Aouatif CHOUKRI

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

MUNICH, *Lycée français Jean Renoir* (EGD)

Delphine PLUDERMACHER

NABATIEH, *Lycee franco-libanais Habbouche-Nabatieh* (Etab. MLF)

Nazem HOTEIT

PEKIN, *Lycée français international* (EGD)

Mathilde BENVENISTE

POINTE NOIRE, *Lycée français Charlemagne*
(Conv. AEFE)

Suzanne HARIRI GIOMI

PONDICHERY, *Lycée français* (EGD)

Velangany MANUEL

RABAT, API - 5 établissements (EGD)

Habiba LAMRANI, (*Collège Saint-Exupéry*)

Naima YOUSSEFI

ROME, *Institut Saint Dominique* (Homologué)

Hervé RABATEL

SAO PAULO, *Lycée Pasteur* (Conv. AEFE)

Didier CHINCHILLA

SARAGOSSE, *Lycée Molière* (Etab. MLF)

Andres PORTA MONEDERO

- Coordination des établissements MLF en Espagne (*Gran Canaria, Murcie, Palma de Majorque, Séville, Tenerife, Valladolid, Saragosse*)

SINGAPOUR, *Lycée français* (Conv. AEFE)

Nathalie LAUNAY, Anne GENETET

TANANARIVE, 5 établissements (EGD)

Lycée français - Xavier GONON

Ecole B - Sandrine ROBSON

SOUSSE, *Collège Charles Nicolle* (EGD)

Farhat KRIFA

VALENCE, *Lycée français* (EGD)

Mariola LOPEZ DE LA FUENTE,

José Maria MEDINA ZARAGOZA

VARSOVIE, *Lycée français* (EGD)

Montserrat MARGALEF

VIENNE, *Lycée français* (EGD)

Isabelle DUPONT

WASHINGTON, *Lycée Rochambeau* (Conv. AEFE)

Christine AGATHON-BURTON

AMFAPEE / BUREAU DE PARIS

François DENIS, *Président*

Michel SOIGNET (*AMFAPEE*)

Margarita COLOM (*AMFAPEE*)

Isabelle TARDE, *Déléguée générale*

Kate KEENER

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA FAPEE

JUILLET 2009- JUILLET 2010

Relations avec les associations de parents d'élèves

Nouveaux Adhérents

COORDINATION DES ETABLISSEMENTS MLF D'ESPAGNE
Zaragoza, Murcia, Palma, Gran Canaria, Sevilla, Valladolid, Tenerife ET
Tripoli, Lagos, Alger, Washington, Cali, Varsovie, Manakara, Port au Prince, Santiago du Chili, Tel Aviv, Lomé

La FAPEE compte aujourd'hui 120 membres adhérents à jour de cotisation, elle conseille et informe toutes les APE et parents qui en font la demande.

Missions –

Rencontre latino-américaine à Bogota 2 octobre 2009

Le regroupement régional latino-américain des lycées d'enseignement français à l'initiative de la présidente de l'APE de Bogotá a réuni les 1 et 2 octobre les parents et gestionnaires de 9 établissements, le bureau de la FAPEE et des représentants de l'AEFE autour d'un certain nombres de thèmes :

Evolutions des coûts, Qualité de l'enseignement, Partenariat entre les acteurs, Reconnaissance du rôle des parents comme acteurs de la vie et du développement des établissements

Participants : les parents gestionnaires et non gestionnaires des Lycée Français Louis Pasteur de Bogota, Lycée Français Paul Valéry de Cali, Lycée Français de Pereira, Lycée Franco-costaricien; Lycée Antoine de Saint Exupéry, Santiago; Lycée Français François Mitterrand, Lycée Pasteur, São Paulo, Lycée Franco-mexicain, Ecole Molière, Mexico, Lycée Français International Marcel Pagnol, Asuncion; Lycée Français de Caracas & MM Négrel, secrétaire général et Lesaulnier, responsable de la zone Amériques de l'AEFE.

Missions –

Rencontre régionale de Bamako 29 et 30 janvier 2010

Les 29 et 30 janvier, deux journées d'échanges ont réuni sous l'égide de la FAPEE les représentants des parents d'élèves de 17 établissements de la zone sub-saharienne dont une grande majorité de conseils de gestion. Les thèmes de travail de la première journée portaient sur la gouvernance des établissements et les principales problématiques en matière de gestion (partage des compétences et des pouvoirs, ressources humaines, statuts des APE et orientations stratégiques de l'AEFE)

La deuxième journée été consacrée au rôle des parents au sein de la communauté scolaire, dans les instances collégiales de l'établissement et à l'élaboration du projet d'établissement comme outil de pilotage.

Un certain nombre d'outils et de documents ont été remis aux participants à l'issue de ces journées. Ils sont disponibles dans l'espace adhérent sur le site de la FAPEE.

Participants: les parents gestionnaires et non gestionnaires des lycée Montaigne de COTONOU, lycée Saint Exupéry de OUAGADOUGOU, lycée Jean Mermoz de DAKAR, lycée Théodore Monod de NOUAKCHOTT, lycée La Fontaine de NIAMEY, Institution Ste. Jeanne d'Arc de DAKAR, Ecole Jacques Prévert d'ACCRA, lycée Charlemagne de POINTE NOIRE, lycée Français de LOME, lycée Charles de Gaulle de BANGUI, lycée Blaise Pascal de LIBREVILLE, lycée Français de N'DJAMENA, Ecole les Angelots de BAMAKO, Ecole André Malraux de BOBO DIOULASSO, lycée Fustel de Coulanges YAOUNDÉ, Ecole Saint Exupéry de SAINT LOUIS, & M. Négrel, secrétaire général de l'AEFE.

Missions-

janvier 2010 : DUSSELDORF : projet immobilier

FRANCFORT : mise en place d'une section internationale germanophone

LONDRES : rencontre avec les parents du lycée Charles de Gaulle, de l'école L'Ile aux Enfants, projet du nouveau collège de Kentish Town

mai 2010 : TUNIS & SOUSSE : visite des établissements de Tunis, Robert Desnos, PMF, Gustave Flaubert, séances de travail avec le comité directeur de la Fédération des associations de parents d'élèves, rencontre avec les chefs d'établissement et le SCAC, visite du collège Charles Nicolle de Sousse qui doit être entièrement reconstruit.

Relations avec les associations de parents d'élèves

Participation à la conférence-débat

2 avril à Rabat

3 avril à Casablanca

RESEAU MAROC

BILAN ET PERSPECTIVES

PLACE DES PARENTS D'ÉLÈVES

organisé par l'Association des Parents d'élèves Indépendants du Maroc , membres de la FAPEE

Rencontres Mondiales de l'AEFE/30 ans FAPEE

Cocktail de bienvenue organisé par la FAPEE le 7 avril 2010

Communication avec les adhérents

- ✓ Création d'une Newsletter bimensuelle d'information "Lettre Express"
- ✓ Création d'une newsletter thématique (Orientation, enseignement renforcé des langues)
- ✓ Envoi papier compte-rendu AG, CR CNB, Lettre de rentrée, questionnaire de rentrée
- ✓ Animation du site internet
- ✓ Elections des représentants de parents d'élèves
- ✓ Envoi du vademecum
- ✓ Envoi d'un document Ppt sur les parents délégués
- ✓ Envoi des questionnaire de rentrée et questionnaire de bourses
- ✓ Envoi du journal Spécial FAPEE

Conseils aux adhérents

- Augmentations des frais de scolarité
- Problématiques immobilières
- Fonctionnement et compétences des Conseil d'Etablissement/ Conseil d'Ecole
- Scolarisation dans le réseau, plans école
- projet d'établissement, projet pédagogique (enseignement des langues, sections internationales...)
- Fondations
- Statut/ rémunération des enseignants, gestion des personnels
- Grève d'enseignants, remplacement des absences
- Positionnement des APE membres
- Statuts, modèles, fonctionnement des associations
- Horaires d'enseignement

Relations avec les partenaires

AEFE

- Conseils d'administration, Commission Nationale des Bourses
- Participation à la semaine du séminaire des chefs d'établissement partant dans le réseau
- Participation au séminaire de réflexion sur le Plan d'orientation stratégique de l'AEFE 2010-2013
- Entretiens réguliers avec Mme Descôtes et les responsables de zone, les services pédagogique et immobilier.

Mission Laïque Française

- Conseils d'administration, Assemblée Générale
- Réunions de travail sur le métier de parent avec M. Deberre, Directeur Général
- Participation au séminaire des chefs d'établissement

Sénat / Assemblée Nationale :

- Projet de loi de finances 2010 : Audition par les Commissions des Affaires culturelles du Sénat et commission des finances de l'Assemblée Nationale,
- Audition dans le cadre de la Mission parlementaire sur la prise en charge

FAPÉE : Les attentes des parents

Stabilisation des Coûts des scolarités

Les augmentations massives de frais de scolarité fragilisent beaucoup de familles moyennes françaises et étrangères qui ont fait le choix de l'enseignement français à l'étranger.

Le devoir de l'Etat Français et de ses opérateurs est de permettre aux élèves engagés de pouvoir continuer leur scolarité.

La FAPÉE dénonce l'incohérence de la prise en charge qui détruit l'équilibre du réseau entre familles françaises et étrangères et qui fait supporter aux familles non bénéficiaires d'aide à la scolarité une participation d'autant plus forte aux coûts de fonctionnement et d'investissement.

Elle s'inquiète particulièrement des familles moyennes qui scolarisent 2 enfants ou plus.

Elle propose :

- Un double plafonnement de la PEC
- Une stabilisation des frais de scolarité pour les parents déjà dans le système
- Une vraie politique de dégressivité des coûts pour les familles de 2 enfants ou plus
- La création de bourses d'établissement co-financées par le mécénat, l'AEFE et l'établissement

Faire évoluer l'EGD et l'EPR en associant

les parents aux décisions stratégiques de l'établissement (frais de scolarité, carte des emplois, nombre et répartition des classes, priorité des travaux)

Parents gestionnaires

Les parents gestionnaires sont des bénévoles qui assument la responsabilité juridique et financière des établissements et sont des acteurs essentiels du développement et de la pérennité des écoles françaises à l'étranger

Ils ont des préoccupations qui doivent être entendues sur

- les exigences de pilotage (Prévisibilité à moyen terme, Meilleure communication, Moins imposer mais mieux négocier
- La répartition claire des compétences et des responsabilités
- La définition du chef d'établissement
- la problématique du coût des rémunérations

La FAPÉE propose :

- La valorisation du temps de bénévolat qui doit être incluse dans le bilan financier de l'établissement
- La systématisation d'outils de gestion
- La mise en commun de bonnes pratiques

Contribution au Séminaire de réflexion sur le Plan d'Orientation Stratégique de l'AEFE 2010-2013

L'enseignement français à l'étranger doit être un creuset d'expériences pédagogiques nouvelles

Un enseignement de qualité,

fidèle aux fondamentaux du système français, reposant sur un socle de titulaires et un encadrement approprié, un suivi vigilant et une formation adaptée des recrutés locaux

Ouvert sur le pays d'accueil

- Qui en intègre la culture, l'histoire, comme l'étude de la langue (systématisée selon la progression du CECRL)
- Avec des passerelles vers le système local tant durant le cours de leur scolarité que pour les préparer aux contraintes de l'enseignement supérieur local pour tous ceux qui veulent garder ouverte la possibilité de s'y intégrer par la suite

Enseignement des langues

- Internationalisé, avec, au delà de la langue locale, un enseignement plus particulier de l'anglais commençant dès le plus jeune âge
- Par groupes de besoins, en référence au CECRL pour le contenu programmatique et l'évaluation des acquis
- Offrant des certifications extérieures attestant « officiellement » et objectivement du niveau de compétence en langue
- Harmonisé grâce à département de langue dans chaque établissement permettant un meilleur suivi, une homogénéisation des évaluations et des programmes
- Qui systématisé l'option section internationale dès le primaire, moins contraignante que la section bilingue, et permettant un vrai bi-culturalisme et plurilinguisme. Le bac OIB doit être soutenu et reconnu.
- Qui crée un département de langues (français inclus) dans chaque établissement.

Continuité pédagogique, remplacement des absences

Liberté pédagogique

Qui laisse aux établissements, en fonction d'un projet pédagogique cohérent, la liberté d'aménager leurs horaires.

Objectivisation des évaluations

- Utilisation du livret de compétences au primaire et au collège
- Harmonisation des évaluations au niveau de l'établissement et du réseau les évaluations, très souvent trop sévères pour l'entrée dans les systèmes supérieurs locaux, qui tiennent réellement compte des acquis

Valorisation des talents et de la créativité des élèves

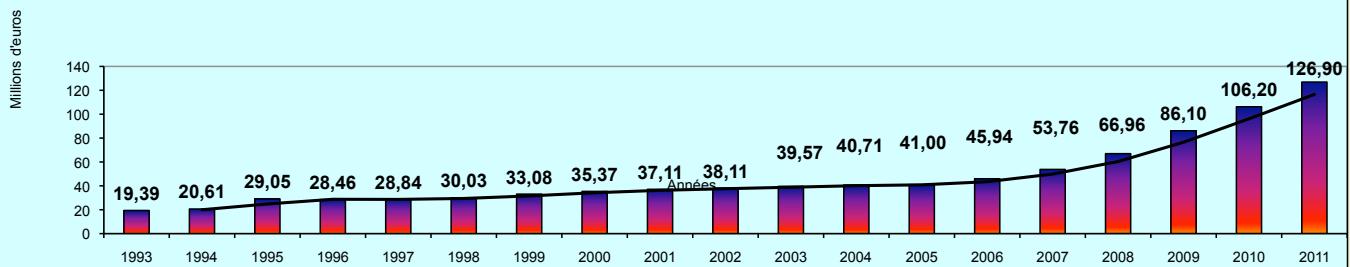
- L'art et l'EPS doivent être des disciplines à part entière et les établissements doivent se doter des équipements nécessaires.

Valorisation de l'engagement citoyen des élèves

dans l'établissement et dans le monde associatif (mention sur les bulletins scolaires)

Commission Nationale des Bourses : Une aide à la scolarité de 104M€

Dotation " Aide à la scolarité " (bourses scolaires et prises en charge) en M€



BOURSES

- 21 118 boursiers
- Coût de 69,63 M€.
- Nombre de boursiers en augmentation en Asie et Moyen Orient

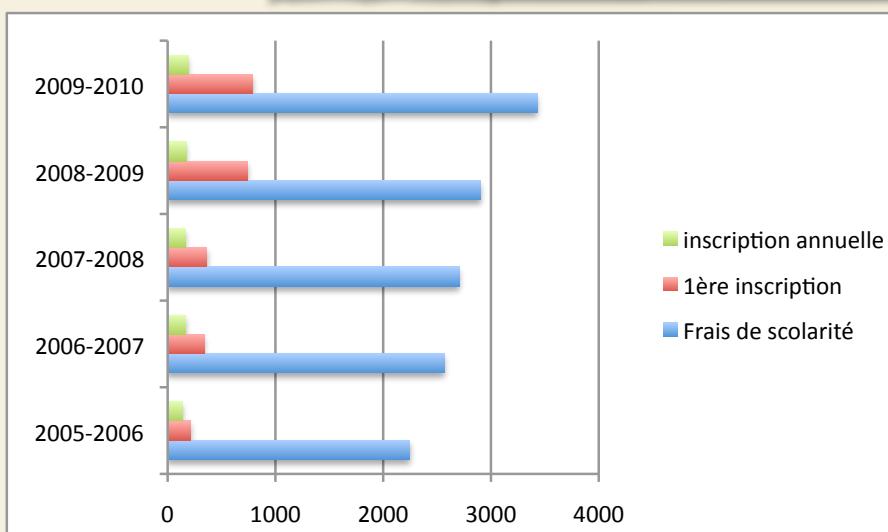
ATTENTION : Ce coût est sous-évalué (€ en baisse, augmentation des boursiers avec la 2^{ème} CLB)

PRISE EN CHARGE

- 7 068 élèves
- 32,5M€ (environ 1000 boursiers parmi eux)
- Coût moyen 4450€
- 514 demandes rejetées
- Demandes en progression de 25%

Total actuel :

101M€ + effet change négatif 3M€ = **104M€**



Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Elections au Conseil d'Administration

Sont sortants :

<i>Farhat KRIFA</i> (Tunisie)	Élu en 2007
<i>Enrique HERNANDEZ</i> (Bogota)	Élu en 2007

Sont démissionnaires :

<i>Hervé BARATTE</i> (Francfort)	Élu en 2008
<i>Maria CAMPOS</i> (Madrid)	Élu en 2009

Sont candidats :

<i>Élus dans l'ordre ci-dessous,</i>	
<i>Nadia LELLOUCHE</i> (Bangkok)	Élue
<i>Marine GONINDARD</i> (Barcelone)	Élue
<i>Jens EWERT</i> (Shanghai)	Élu
<i>Andres PORTA</i> (Saragosse)	Élu
<i>Christine AGATHON-BURTON</i> (Washington)	Élu Suppléante
<i>Delphine PLUDERMACHER</i> (Munich)	Élu Suppléante
<i>Anne BOULET</i> (Dubai)	Élu Suppléante

Le nouveau Conseil d'Administration se réunit pour élire le nouveau bureau.

Conseil d'Administration de la FAPÉE

Samedi 3 juillet 2010

Présents : Souhail ALOUINI (Abu Dhabi), Henri BEDARIDA (Bamako), François DENIS (AMFAPEE), Xavier GONON (Antananarivo), Habiba LAMRANI (Rabat), Nadia LELLOUCHE (Bangkok), Velangany MANUEL (Pondichéry), Andres PORTA (Zaragoza), Hervé RABATEL (Rome), Giancarlo RISPOLI (Le Caire), Michel SOIGNET (AMFAPEE), Jean SUBLON (Brasilia)

Excusés : Mylène BEN HAMIDA (Tunisie), Jens EWERT (Shanghai), Marine GONINDARD (Barcelona)

1. Constitution du Bureau

Président François DENIS (AMFAPEE)	
Vice-Présidents Souhail ALOUINI (Abu Dhabi) Henri BEDARIDA (Bamako) Xavier GONON (Antananarivo)	Secrétaire Générale Habiba LAMRANI (Rabat)
	Trésorier Michel SOIGNET (AMFAPEE)
Autres membres	
Mylène BEN HAMIDA (Tunisie) Jens EWERT (Shanghai) Marine GONINDARD (Barcelone) Nadia LELLOUCHE (Bangkok)	Velangany MANUEL (Pondichéry) Andres PORTA (Saragosse) Hervé RABATEL (Rome) Giancarlo RISPOLI (Le Caire) Jean SUBLON (Brasilia)

Conformément à la décision du conseil d'administration du 4 juillet 2009, les personnes élues suppléantes sont invitées à participer aux réunions du conseil d'administration sans toutefois droit de vote ni bénéfice du remboursement des frais de transport.

2. Postes à pouvoir à la Commission Nationale des Bourses

Les deux postes de titulaires à la Commission des Bourses sont attribués à François Denis et Hervé Rabaté. Le poste de suppléant à Isabelle Tardé.

3. Postes à pourvoir au Conseil d'Administration de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger

François Denis est nommé titulaire au poste d'administrateur de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger et Isabelle Tardé est nommée suppléante. Ces nominations devront être confirmées par un arrêté des ministres de tutelle.

4. Devoirs des administrateurs

Un document intitulé « Devoirs des administrateurs » est distribué à tous. Il précise les modalités de prise en compte des frais des administrateurs :

- Seuls les frais de voyage à l'exclusion de tous autres (hôtel – taxi – repas) sont pris en charge afin que les administrateurs puissent participer aux conseils d'administration. Ils le sont sur la base des tarifs les moins chers (excursion ou charter).
- Conformément à la décision du conseil d'administration du 3 juillet 2004 les frais des administrateurs sortants sont remboursés et ceux des administrateurs entrants ne le sont pas. La FAPÉE ne peut en effet supporter la charge des nouveaux administrateurs et des anciens.

Dans leur rôle d'animateurs de zone géographique, les administrateurs peuvent réaliser des missions ou entreprendre des actions locales. Ils devront présenter leur projet aux membres du Bureau de la FAPÉE avant chaque mission en indiquant l'objet de la mission, les personnes à visiter et les frais de voyage (moyen de transport, frais d'hôtellerie et de repas). Tous ces frais devront correspondre aux tarifs les moins élevés (possibilité de profiter d'un voyage à titre personnel, tarifs excursion ou charter) et être réduits au strict minimum ;

Nos états financiers étant soumis au contrôle des commissaires de la Cour des Comptes, tous les justificatifs présentés au remboursement de notre fédération doivent être sous la forme de documents originaux. Tous les frais devront être justifiés (par des originaux) y compris ceux de poste et de téléphone.

Il rappelle aux administrateurs qu'avant de prendre un quelconque engagement ou d'envoyer un courrier au nom de la FAPÉE, ils doivent le soumettre à l'approbation des autres membres du conseil en l'envoyant au bureau de Paris qui transmettra.

Il est demandé à tous les membres de ne pas briguer de mandat électif politique afin de maintenir l'indépendance de la politique de la fédération et de respecter ainsi ses statuts et toutes les familles adhérents. Le principe suivant est formellement adopté : aucun administrateur ne doit nuire à l'image d'indépendance de la FAPÉE. Le conseil d'administration pourra rappeler à l'ordre tout administrateur qui ne respecterait pas ce principe.

5. Le compte-rendu du conseil d'administration du 2 juillet 2010 sera approuvé en même temps que celui de ce conseil.

La séance est levée.

Reprise des débats

Après avoir fait connaître la composition du bureau et la répartition des tâches du nouveau conseil d'administration, François Denis rappelle le programme de l'après-midi.

Réflexion thématique autour du « métier » de parent

animée par Xavier Gonon et Habiba Lamrani



Les parents d'élèves réunis ici le sont en tant qu'acteurs dans le réseau d'enseignement français à l'étranger.

Si tous, Français et étrangers, financent le réseau à travers la scolarisation de leurs enfants, certains, plus investis, participent à la vie de l'école, par le management des activités péri éducatives, l'encadrement des enfants, l'organisation de sorties, les kermesses, etc. Un plus petit nombre de ces parents assument des fonctions électives, parents délégués aux conseils de classe, parents élus au conseil d'établissement et dans toutes les diverses instances. D'autres enfin, élus dans les conseils de gestion gèrent les écoles en gestion parentale. Les parents présents ici ne sont pas seulement des usagers d'un service public. **Ce sont des adultes qui pensent l'école comme un partenariat.** Ce partenariat signifie qu'ils s'impliquent dans l'école et les associations de parents d'élèves en y apportant compétences et enthousiasme. Pour l'établissement, le partenariat doit signifier ouverture de l'école aux parents, ouverture qui doit être promue et institutionnalisée pour éviter qu'elle ne dépende du bon vouloir d'un chef d'établissement.



Les parents actifs, attentifs, qui prennent des responsabilités dans les APE exercent un "métier". Ils l'apprennent dès la maternelle (!), ils acquièrent savoir faire, habileté, expérience. Ce sont des acteurs institutionnels, des interlocuteurs légitimes - et des soutiens pour les équipes de direction et pour l'institution-. Il y a un réel mérite à ce métier

bénévole qui n'est pas suffisamment reconnu. Il y a un réel mérite à continuer parfois en dépit de "professionnels" hostiles.

Métier de parent, une démarche initiée en réponse à la demande de la Mission Laïque

Française Pourquoi le *métier* de parent ? Dans le cadre de son Document d'Orientation Stratégique, la MLF a fixé pour but d'approfondir les réflexions sur les métiers respectifs de chacun des acteurs de la communauté scolaire : administration, enseignants et parents. Elle a chargé la FAPEE de l'aider à mieux identifier leurs attentes et lui remettre des propositions permettant de faire avancer ses approches.

Il s'agit d'abord de favoriser l'implication du plus grand

nombre de parents d'élèves en marquant dès l'entrée de leurs enfants à l'école leur adhésion à des valeurs et des exigences communes. En revanche, ils sont en droit d'être étroitement informés et associés à chaque étape de la démarche éducative.

Le deuxième point est le développement de la convivialité qui ne peut que favoriser la cohésion et permettre à chacun d'apporter plus naturellement sa contribution.

En s'ouvrant à l'extérieur vers la société civile au travers d'une participation active des parents, l'école n'atteindra que mieux son but : préparer nos enfants à affronter les réalités du monde de demain où s'estompera la notion de frontière. *François Denis*

Pour assumer comme il se doit le métier de parent d'élève, il faut être formé et informé. Il y a une expérience à transmettre. Nous avons un vade-mecum qui est actualisé chaque année par la FAPEE et le bureau de Paris. Les parents délégués reçoivent par exemple une formation powerpoint. *Habiba Lamrani (Rabat)*

Les parents seuls en première ligne La FAPEE nous permet une solidarité mondiale mais je vois qu'au Brésil il y a une grève aujourd'hui, l'AEFE n'a pas de réponse et l'APE est à la fois otage d'une situation sur laquelle elle n'a pas de prise et malgré tout sommée par l'AEFE et les enseignants de trouver des solutions.

Sommes-nous des clients ? des usagers ? Quand on nous répond parfois « si vous n'êtes pas content, vous sortez du système français » comment sommes-nous considérés ? *Jean Sublon (Brasilia)*

Métier ou rôle? Le terme de métier est volontairement provocateur parce que l'on n'a pas qu'un *rôle*. Quand on parle du *rôle* des parents, l'administration a un peu tendance à nous reléguer au rôle de financeur ou d'animateur d'activités. Le terme de métier recoupe le fait que les parents ont de vraies responsabilités, acquièrent des savoir-faire, notamment dans les écoles à gestion parentale. *Xavier Gonon (Tananarive)*

Dialogue ouvert sur la société civile A Singapour, le statut politique du pays n'autorise pas les associations. Nous n'avons pas de structure avec un président, un trésorier et tout l'arsenal classique d'une association. Le lycée est à gestion parentale, nous avons un comité de gestion dans lequel siègent à parité des parents qui ont des compétences utiles et des représentants de parents individuels. Tous les parents qui ont un enfant inscrit au LFS et payé leur droit d'écolage sont automatiquement membres du lycée. Nous avons solliciter les pères pour utiliser les entreprises comme levier de dialogue parents/école. Ce dialogue existe notamment au niveau du stage des secondes pour lesquels, avec l'appui des parents salariés, nous avons créé une base de données. Les enseignants voient aussi le rôle important des entreprises dans le financement d'outils pédagogiques comme les tableaux interactifs. Nous avons une fondation qui est spécifiquement chargée de lever les fonds pour permettre le développement de l'établissement sur un nouveau site et son équipement. *Nathalie Launay*

Le lycée français de Vienne, donc un EGD, a déjà mis à disposition des élèves des listes d'entreprises mais celles-ci se sont plaintes que l'école ne préparait pas du tout les enfants avec les lettres de motivation et les CV !

Isabelle Dupont

L'administration a souvent un discours dévalorisant. Le terme de métier est difficile à entendre. Nous sommes bénévoles et cette bonne volonté bénévole n'est pas suffisamment mise en avant. On la moque parfois “ *les femmes d'expatriés qui n'ont rien à faire viennent régler leurs comptes à l'école* ”. Ensuite, face à certains professionnels de l'éducation pétris d'une culture du service public où l'usager a la place qu'on veut bien lui donner, la liberté pédagogique sert à bâillonner les parents. *Vous êtes là pour payer et le reste ne vous regarde pas!* *Giancarlo Rispoli (lycée français du Caire - EGD)*

Le partenariat signifie aussi se sentir co-responsables de l'éducation aux valeurs. Le métier de parent ce sont des droits et devoirs mais aussi un état d'esprit, un engagement pour l'école et tous les enfants. Parfois les parents s'imaginent qu'une associa-

tion de parents d'élèves est un syndicat. *Habiba Lamrani*

Légitimité et nombre d'adhérents Pour être l'interlocuteur légitime de la direction, il faut être représentatifs et nous utilisons des techniques marketing pour favoriser les adhésions. Il faut aussi montrer à la direction que nous pouvons aider à résoudre les problèmes pour l'école. *Habiba Lamrani*

Mise des compétences au service de la collectivité. J'ai à côté de moi Vincent qui est ingénieur en BTP. On vient de construire un nouveau bâtiment qui pourra accueillir 800 élèves et c'est son métier, sa compétence que l'on utilise au service de l'école. Il faudrait que les compétences des parents soient entendues et un peu plus valorisées également. *Nadia Lellouche (Bangkok)*

Valorisation des acquis de l'expérience Bobo Dioulasso est une petite école d'environ 200 élèves et 150 familles où depuis trois ans, le partenariat fonctionne entre l'APE gestionnaire, notre chef d'établissement ouvert et dynamique et l'équipe enseignante. Ma question concerne la valorisation du bénévolat : Nous avons dans nos bureaux des personnes-ressources, professionnels qualifiés dont on pourrait valoriser l'implication à travers une attestation qui pourrait constituer une attestation de travail. Nous voulons aussi savoir s'il peut y avoir des aménagements particuliers qui permettraient aux représentants du conseil de gestion de venir défendre au conseil d'établissement un dossier avec une voix qui compte. *Ritha Vall*

Il faut travailler sur la motivation des parents. L'implication des parents dans l'école est culturelle. Il y a des cultures où les parents sont laissés à la porte et d'autres où ils sont invités à s'investir dans la bonne marche de l'école. La FAPEE est très présente sur ce thème auprès des chefs d'établissement car **on ne pourra pas motiver de façon sensible les parents d'élèves si l'administration n'est pas convaincue de cette implication et ne soutient pas l'APE**. C'est un sujet qui doit être discuté avec le proviseur. Devons-nous créer ensemble une charte éducative dans laquelle il est demandé à tous les nouveaux parents de bien vouloir donner un peu de leur temps pour la vie de l'école ? Cela doit-il faire l'objet d'une action du projet d'établissement ? Les APE doivent être beaucoup plus offensives avec les directions des établissements sur ce sujet parce qu'il y va vraiment du bien être de tous, du sentiment d'appartenance et de la cohésion de la communauté éducative. *Isabelle Tardé (Paris)*

A Bogota nous avons instauré pour le primaire et la maternelle les parents facilitateurs, relais entre les parents de la classe et l'APE. *Enrique Hernandez*

Les enseignants craignent les interrogations légitimes des parents L'idée est d'arriver à ce que, par un meilleur partenariat et une meilleure participation, les parents soient mieux associés dans les ré-

flexions, les choix stratégiques de l'établissement. Il est important aussi qu'en matière pédagogique les parents d'élèves comprennent comment fonctionne le système. Aujourd'hui, les enseignants et les syndicats enseignants ont peur de se voir déposséder de leurs prérogatives et craignent les interrogations légitimes des parents d'élèves sur la formation des enseignants, les inspections, les critères des recrutements et des affectations. Les parents ne veulent pas être décideurs mais veulent mieux comprendre. Une meilleure compréhension du système est l'assurance d'un meilleur partenariat. La crise d'un autre côté favorise l'ouverture des représentants syndicaux enseignants demandeurs d'une meilleure information des contraintes financières des parents pour pouvoir ajuster leurs demandes de financement de projets pédagogiques. On doit ouvrir un peu plus les délibérations d'un conseil de gestion au représentant des enseignants, avec une voix consultative par exemple, mais on doit aussi ouvrir les instances pédagogiques aux parents pour que chacun apporte ses idées et expose ses contraintes.

Xavier Gonon

La motivation des parents d'élèves est un réel souci...

Bamako est un établissement conventionné où les parents d'élèves sont dans le comité de gestion et ont un rôle tout à fait déterminant. Il n'y a aucun problème pour la reconnaissance du métier de parent par notre partenaire.. On travaille ensemble d'un commun accord. Par contre, la motivation des parents d'élèves est un réel souci... Nous sommes présents en tant que comité de gestion et en tant que parents d'élèves élus également dans les instances pédagogiques. Nous sommes présents partout, à tous les stades, à tous les moments dans l'établissement et l'absence de motivation et d'intérêt de la part de l'ensemble des parents est vraiment désolante: Les assemblées générales sont désertées, et lorsque l'on est très actif et très engagé, c'est extrêmement frustrant. Le pire est sans doute la désaffection dans les conseils de classe. Nous avons beaucoup de difficultés à trouver des parents intéressés et désireux de représenter les parents d'élèves alors qu'il s'agit de leurs enfants ! Il y a un malaise et je n'ai pas véritablement de réponse.

Henri Bédarida

Nous sommes confrontés au fait que les parents d'élèves se désintéressent souvent de la vie de l'école. Il est quasiment impossible d'avoir une APE avec le quorum, mais à côté de cela, il y a des parents hyperactifs dont la seule justification est qu'ils payent et ont donc le droit de dire tout ce qu'ils veulent. Il y a là aussi des règles à mettre en place à l'intérieur de la communauté des parents. J'ai été amené, il y a 3 ou 4 ans à dénouer un conflit entre un groupe de parents d'élèves et le proviseur parce que les parents ne sont pas aller voir le proviseur avec un représentant de l'APE et n'ont pas fait un procès verbal de la réunion pour éviter les dires contradictoires des uns et des autres. Dans le métier de parent, il y a tout

un fonctionnement et une discipline qui doit être acquise par les parents.

Michel Soignet (AMFAPEE)

C'est de coopération éducative que nous devons parler et non de coéducation Nous avons fait un atelier de travail l'année dernière sur la co-éducation. Nous nous sommes rendu compte que les CPE, les directeurs, proviseur, proviseur adjoint, entendaient « cogestion » !. Pour que l'administration et les services culturels nous reconnaissent comme interlocuteurs valables, nous devons être informés des décrets et des circulaires de vie scolaire. C'est là aussi la force de la FAPEE et je rends hommage à notre bureau de Paris qui nous facilite cette représentativité.

Au niveau de la participation des parents à la réflexion sur le budget d'un EGD, la commission permanente de l'établissement où siègent les parents a le droit de demander un pré-budget prévisionnel.

Nous devons proposer une charte de comportement participatif à toutes les APE affiliées à la FAPEE.

Giancarlo Rispoli

Parents sur Facebook Nous sommes un EGD qui a très bien fonctionné, nous avons su unir les deux APE qui existaient, on travaille en fédération avec toute l'Espagne. Cette année cependant, nous avons du mal à recruter des parents pour adhérer à l'association, et les membres actifs se font rares, ce qui veut dire un surcroît de travail pour nous. Cette année, avec les augmentations de frais de scolarité et le projet de Mongat les parents, hors cadre APE se sont mis sur Facebook pour s'exprimer et sont venus brouiller la communication entre l'association et l'administration. Si l'APE qui se battait sur les frais de scolarité et l'abandon du projet de Mongat a réussi à avoir gain de cause, il n'en reste pas moins qu'un petit groupe sur Facebook a continué à la remettre en cause. Ils deviennent une association parallèle sans représentation institutionnelle et compliquent la communication avec l'administration.

Carolina Ras (Barcelone)

Les parents investis s'exposent A Munich, l'APE essaie d'être créative pour attirer plus de parents et fidéliser les adhérents mais nous avons des problèmes de délégation dans les classes. Cette année, par exemple, il n'y avait pas de délégués parents en terminale ES. Il y a une rumeur qui dit que pour être délégué il faut que les enfants soient bons élèves pour éviter d'être pris pour cible. Ceci dit, la menace existe aussi en tant que présidente d'APE...

Delphine Pludermacher (Munich)

Au LFT, à Tananarive, nous avons un volant de parents volontaires disposés à être des suppléants, nous ne laissons jamais un conseil de classe sans aucun parent.

Xavier Gonon

Fondations : différence d'approche sur la meilleure façon de vivre l'école Notre association s'est créée en avril 2009, avec la volonté d'établir un

véritable partenariat avec l'organisme de gestion puisque nous ne sommes pas présents au conseil d'administration du board et la direction de l'établissement. Nous avons mis en place des projets, levé des fonds. Nous participons effectivement au conseil d'établissement, au conseil d'école, à tous les débats auxquels on veut bien nous convier mais nous ne sommes pas vraiment entendus. Nous demandons que l'APE ait un siège au conseil d'administration qui veut des contributions individuelles mais pas de représentation organisée. Ne sommes-nous pas là pour l'intérêt du plus grand nombre ?

L'organisme gestionnaire de l'établissement est une fondation qui comprend 16 personnes, soit élues pour les 5 parents d'élèves (qui siègent pour trois ans), soit des membres cooptés, et pour certains depuis de nombreuses années. Il y a également des membres de l'ambassade à titre consultatif, ainsi que le proviseur. *Christine Agathon-Burton (Washington)*

L'association des parents de Santiago du Chili, bien que son président soit aujourd'hui membre es qualités du conseil de gestion, rencontre des difficultés du même ordre. La *corporacion*, très opaque dans sa gestion, ne les associe à aucun des organes réellement décisionnaires en matière de gestion et de finance, et ils sont totalement tenus éloignés de toutes les questions de ressources humaines. *François Denis*

Il faut veiller à ce que tout le monde puisse faire valoir son point de vue Le lycée français de Budapest fonctionne depuis 7 ou 8 ans dans le cadre d'une fondation. Toutes les parties de la communauté éducative y sont représentées dont un représentant du personnel parce qu'il fallait veiller à ce que tout le monde puisse, officiellement, dans cette instance où se prennent l'essentiel des décisions, faire valoir son point de vue. En ce qui concerne les relations parents/adminis-

tration, - je suis personnellement fervent partisan de la co-éducation- , j'ai toujours remarqué que les proviseurs, dans le cas notamment des établissements à gestion parentale, ont du mal à partager le pouvoir avec un président d'APE. Certes, les chefs d'établissement participent à des séminaires spécifiques avant leur départ mais très souvent ils ont tendance à gérer leur établissement à l'étranger comme ils géreraient un établissement en France. D'un autre côté, J'ai connu une époque où dans les conseils de gestion le proviseur avait une voix consultative ce que je trouve quand même assez humiliant... *Michel Soignet*

L'établissement de Bangkok est conventionné. Pour des raisons tenant au droit local, une fondation dont les membres sont cooptés est propriétaire du terrain et des bâtiments. Cette fondation délègue 100% des décisions à un comité de gestion composé de 8 parents élus de l'APE. Toutes les fondations devraient soit accueillir des parents de l'APE soit déléguer 100% des décisions gestionnaires à un comité de parents élus. *Vincent Roubinet (Bangkok)*

► **Voir en annexe le document de travail ainsi que le questionnaire sur le "métier de parent."**

Conclusion

Nous avons mis à jour cinq thèmes :

- ✓ **Travailler à mobiliser les parents au sein des associations pour l'école**, réduire les contraintes logistiques - ce qui nous incite à trouver des aménagements pour les conseils de classe et les conseils d'établissement-, valoriser leur implication dans l'APE et dans l'école.
- ✓ Assurer la **formation des parents** qui passe par des outils et une transmission de l'expérience.
- ✓ Assurer une pérennité avec des **mandats plus longs** pour travailler sur la durée.
- ✓ Permettre la **valorisation de ce bénévolat** par la validation d'acquis d'expérience qui peut inclure le métier de parent d'élève dans un parcours diplômant.
- ✓ **Elaborer une charte.** Ce sera notre projet pour 2011 afin qu'à la rentrée prochaine on ait un document commun à toutes les APE.

Problématiques des établissements /

Echanges avec les personnalités invitées



François Denis, *Président de la FAPÉE*

Mesdames les Sénatrices, Madame la Directrice de l'AEFE, Monsieur le Directeur Général de la MLF, Madame la Présidente de l'ADFE, Madame la Déléguée générale de l'UFE, Madame et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les Représentants syndicaux, Madame et Messieurs les représentants de l'AEFE, Mesdames et Messieurs les représentants des Associations de Parents d'élèves.

Nous avons dans cette nouvelle salle du sénat, où nous devons une fois de plus d'être présents à la sénatrice Monique CERISIER BEN GUIGA, que nous tenons à remercier, un peu moins de monde cette année, beaucoup de nos membres étant déjà venus à Paris en avril dernier pour célébrer, comme il se doit, les 20 ans de l'Agence et nous ayant fait alors le plaisir de nous rejoindre pour le cocktail de bienvenue que la FAPÉE avait organisé la veille pour fêter ses 30 ans - histoire de partager l'allégresse de notre commun dynamisme.

Ils sont néanmoins une bonne quarantaine, venus de tous les coins du monde, représentant, directement ou indirectement 93 établissements de notre réseau d'enseignement sur les plus de 120 à jour de cotisations et les 150 qui se réclament de la FAPÉE et la consultent de façon régulière!

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce rayonnement qui ne cesse de grandir, de la contribution de toutes ces associations sans lesquelles la FAPÉE ne serait pas ce qu'elle est et remercier ceux qui ont fait le voyage, prouvant leur attachement à l'enseignement français.

Nous savons également gré à vous tous : élus, représentants de l'Agence de la MLF, des syndicats d'enseignants, de l'UFE, de l'ADFE, de votre présence, qui témoigne, si besoin était, de l'attention que vous portez au rôle essentiel des parents au sein de la communauté éducative.

Madame la Directrice, chère Anne Marie,

Si nous avons en ce jour une présence aussi significative, et si nous développons à longueur d'année les contacts avec un nombre sans cesse croissant d'associations, c'est bien sûr, comme vous avez pu vous même le constater, lors de vos nombreux voyages et des entretiens avec les représentants des parents d'élèves, auxquels vous vous êtes toujours montrée disposée, que **nous croyons aux vertus du dialogue et d'un partenariat donnant aux parents une plus juste place**. C'est aussi sans doute que la situation devient de plus en plus difficile et qu'il convient plus que jamais de faire bloc pour essayer ensemble d'y trouver les meilleures ou en tout cas les moins mauvaises réponses.

Pour mieux refléter cette volonté d'approche globale, notre Conseil d'Administration accueille cette année une représentante des Etats Unis, d'autres associations de l'Asie : Bangkok et Shanghai, et aura désormais deux représentants des établissements de la Mission laïque, au sein de laquelle nous sommes de plus en plus présents, tout en gardant, par pur souci de continuité sans doute, le même Président et la même Déléguée Générale.

Notre Assemblée Générale est chaque année l'occasion, au delà du formalisme des divers rapports et élections, au delà des précieux échanges, permettant à chaque association de mieux positionner son action et à la Fédération de s'imprégner plus profondément des réalités du terrain, de se focaliser sur un thème de réflexion particulier.

Comme vous le savez, je crois, nous avons choisi cette année celui du « **métier de parent** ». Nous avons tout à l'heure débattu sur nos attentes et sur la place réelle qui est aujourd'hui la nôtre au sein de la communauté scolaire, alors même que grands, je dirais même trop grands, sont les efforts qu'on nous demande sur le plan financier.

INVITES :

Sénatrices

Monique CERISIER BEN GUIGA, *Présidente - Français du Monde*
Claudine LEPAGE

Membres AFE

Jean-Yves LECONTE, *Vice-président*
Olivier CADIC
Michèle BLOCH

Mission Laïque Française

Jean-Christophe DEBERRE, *Directeur général*

AEFE

Anne-Marie DESCÔTES, *Directrice*
Jean-Paul NEGREL, *Secrétaire général*
José LESAULNIER, *secteur Amériques, Afriques australe et orientale*
Gilles JOSEPH, *secteur Asie, Moyen-Orient, Océan indien et Océanie*
Michel IGOUT, *secteur Maghreb, Afrique Subsaharienne, Madagascar*
Denis BOUCLON, *secteur Europe*
Pierre FAVRET, *service Immobilier*
Lucia da SILVA, *service Orientation et enseignement supérieur*

Syndicats et autres personnalités

Pascale CANOVA et Françoise GUYOT, *SGEN-CFDT de l'étranger*

Philippe CHAUVEAU et Sophie RISLER CHARRIERE, *UNSA - hdf*

Hélène CHARVERIAT, *Déléguée générale - UFE*

Jean-Marc MARTA, *Assistance Scolaire & Universitaire de Total*

Nous savons d'ailleurs qu'il s'agit là également pour vous d'un sujet majeur à en juger par la place que vous lui avez consacrée lors du rassemblement des 20 ans, comme d'ailleurs de celle que lui a donné la MLF dans son nouveau document d'orientation stratégique.

Nous avons à cet égard plus particulièrement évoqué :

- **l'implication de l'ensemble des parents** dans une démarche conjointe d'éducation : un partenariat qui repose sur une adhésion, formalisée ou non, à des valeurs communes, sur l'ouverture sous diverses formes de l'école aux parents et sur la clarté de la présentation des programmes et de la démarche pédagogique
- **la participation du plus grand nombre à la vie de l'école**, déjà partout une réalité qui ne demande qu'à plus encore se dimensionner dans un esprit d'appartenance, les parents participant souvent à des activités culturelles, sportives voire éducatives sans compter les aspects de transport de garderie ou de cantine qui reposent encore souvent sur eux.
- **le partenariat institutionnel :**
 - **Le Conseil de Gestion dans les conventionnés où doit être absolument institutionnalisée la présence des parents dans le cas d'une gestion non parentale.** La FAPÉE réfléchit d'ailleurs pour sa part à la possibilité d'accueillir en son sein les fondations ou institutions non parentales dans la mesure où elles s'engageraient à laisser une place significative aux parents d'élèves,
 - **Le Conseil d'établissement dans les EGD** où les parents ont vu leur représentation décroître au profit de celle des élèves, ce qu'ils contestent, et où **il est réclamé que soit voté le budget** - les parents devant également être **impliqués en amont des conférences budgétaires** - et qu'il y ait droit de regard sur son exécution,
 - **L'élaboration du projet d'établissement qui doit impliquer les acteurs** et se focaliser sur des questions majeures propres à la démarche locale et en ligne avec les grandes orientations que pourrait préconiser **un Conseil stratégique où les parents soient pleinement représentés**.

D'une façon plus générale, au delà de ce débat spécifique :

Les parents aspirent à la **stabilisation des frais de scolarité**, dont les hausses sont d'autant plus difficiles à vivre, pour tous ceux qui ne sont pas aidé, dans un contexte de crise, qui nécessite plus encore une forte concertation afin que chacun se sente réellement engagé puisque partie prenante aux décisions.

Pour ceux qui n'en bénéficient pas, la PEC est de plus en plus ressentie comme une profonde injustice qui va à l'encontre du principe de solidarité, essentiel dans la vie d'une communauté.

Ils réclament à cet égard la **plus grande transparence dans les décisions majeures et leur participation étroite dans les choix financiers à opérer, notamment au plan immobilier, voire pédagogique**, pour assurer le meilleur équilibre possible au niveau de chaque établissement. S'ils ne remettent pas pour autant en cause la nécessité d'une certaine mutualisation parfaitement logique dans une démarche de réseau, ils n'entendent pas pour autant faire les frais de la démarche actuelle vers un plus grand autofinancement.

S'agissant d'engagements de longue durée pour les familles, **ils aimeraient que puissent être contractualisés au moins pour trois ans les évolutions des frais de scolarité**, en s'efforçant de protéger les familles dont les enfants sont déjà dans le système.

Même s'ils constatent que des efforts sont faits pour abonder le budget des bourses, ils ne comprennent pas que les conditions d'accès en soient récemment devenus plus rigoureuses alors même qu'ils sont souvent touchés dans leur revenu, que leur emploi est menacé et que leur patrimoine voit sa valeur fondre et devient également de moins en moins liquide et souhaitent qu'on accorde une attention particulière aux familles scolarisant deux enfants ou plus.

Pour ceux qui n'en bénéficient pas, la PEC est de plus en plus ressentie comme une profonde injustice qui va à l'encontre du principe de solidarité essentiel dans la vie d'une communauté, au moment même où les parents entendent pour leur part l'appliquer, avec l'aide de l'Agence, pour mettre en place au profit des enfants de familles non françaises des bourses d'établissements.

Ils espèrent, s'il n'était pas décidé de faire complètement disparaître la PEC pour en revenir tout simplement à un système de bourses, que l'on aurait alors les moyens d'améliorer, qu'il **ne sera pas étendu au delà des classes de lycée et qu'on imposera au moins le double plafonnement que nous réclamons depuis longtemps**.

Si tel était le cas, les économies réalisées devraient, pensons-nous permettre au moins partiellement d'apporter un plus grand soutien aux besoins financiers de l'Agence au moins pour faire face à l'importance des problèmes immobiliers.

Quelle que soit l'acuité de ces problèmes financiers, il va de soi que ce qui importe avant tout aux parents c'est **la qualité de l'enseignement dispensé, son adaptabilité, son ouverture sur le monde, sa continuité** sur lesquels repose le contrat de confiance.

Ils souhaitent que **se maintienne la très bonne qualité moyenne** actuelle de l'ensemble **du corps professoral**, dont ils souhaitent qu'on le maintienne au même niveau de titulaires, et estiment, comme ils l'ont montré en maints endroits, **qu'une juste considération devrait être donnée** dans le moindre délai, au delà des rigidités d'un système, à ses revendications : avantage familial, ISVL,.. à tout le moins en cours de contrat, lorsqu'elles apparaissent légitimes.

Ils considèrent important cependant, de la même façon qu'ils réclament qu'on trouve **une solution pour aider les établissements à trouver des remplaçants en cas d'absence ou de maladie**, en leurs apportant également, au moins pour les plus petits, une aide au plan financier, que ne soit pas remise en cause la **continuité pédagogique** et s'inquiètent fortement de la montée des jours de grève, en période d'examens qui plus est.

Celles ci, dont ils ne contestent pas la légitimité, pour autant qu'elles n'englobent pas les professeurs locaux, sont de moins en moins comprises en effet par les parents d'élèves, surtout ceux qui ne sont pas français, et ne pourront, face à la montée des coûts, que les inciter à en réclamer compensation et à **s'interroger sur l'opportunité de la mise en place d'autres formes de détachement, au besoin en sortant du conventionnement**.

Les établissements doivent devenir de réels creusets d'innovation.

Ils restent en tout état de cause très soucieux que soit conservé un niveau élevé de compétence, et **soutiennent avec force le maintien à son niveau actuel du nombre d'enseignants expatriés**, irremplaçables en de nombreux points du réseau et dont ils considèrent essentiel qu'on continue à accroître partout le rôle d'encadrement et de formation.

Ils insistent sur la nécessité pour tous d'être soumis à des **évaluations régulières**, notamment pour les professeurs locaux, dont il convient par ailleurs de veiller à des **conditions d'emploi équitables** (contrats de travail en particulier).

En ce qui concerne plus généralement les aspects pédagogiques, **ils ne comprennent pas que l'on applique automatiquement des mesures décidées en France sans s'interroger sur leur opportunité ou leur faisabilité dans un environnement local**.

Ils souhaitent entre autres, comme il est logique dans un contexte naturellement ouvert sur l'extérieur, que **les établissements soient de réels creusets d'innovation**, notamment au plan des approches interdisciplinaires et qu'on en reconnaissse le mérite à ceux qui les incarnent.

Ils considèrent indispensable qu'avec le soutien de nos services culturels on puisse obtenir une **véritable reconnaissance de la maîtrise par nos élèves de la langue française** (sans passer pour autant par le DELF ou le DALF) tant au plan de l'intégration dans l'enseignement supérieur local que pour la poursuite de leurs études en France. Avec le développement des bacs multinationaux, sans occulter les actions positives actuellement entreprises pour la certification des connaissances linguistiques, **il leur paraît à ce titre en particulier important de développer le plus possible les sections internationales**.

Ils souhaitent enfin qu'on s'interroge réellement sur le pourquoi des différences en matière de notation qui désavantagent trop souvent nos élèves pour l'entrée dans l'enseignement supérieur local, comme c'est dramatiquement aujourd'hui le cas en Espagne, voire même pour la poursuite de leurs études en France ou dans d'autres systèmes, faute de refléter réellement le niveau de compétence.

Sans pour autant être exhaustif mais en essayant de couvrir les points , je laisse la parole aux représentants de nos associations qui sont là pour vous faire part dans le concret de leur ressenti positif comme négatif au plan local.

Je vous remercie en tout cas de votre présence et de votre écoute et je sais bien que sur nombre de ces points nous avons des approches au moins voisines, quel que soit le degré d'impatience que nous devons de manifester.

Les temps sont difficiles, mais sachez que nous sommes là, avec vous, pour poursuivre cette magnifique aventure et je ne doute pas que nous saurons tous ensemble trouver des réponses appropriées pour que continue à claquer au vent le drapeau de notre beau réseau.

Les thématiques abordées par les participants étant reprises lors des échanges avec les invités, et en particulier, avec Mme Descôtes, elles seront traitées dans ce cadre.

Evolution du réseau

Anne-Marie Descôtes :

L'AEFE se félicite de la croissance du nombre d'adhérents à la FAPEE, partenaire important et constructif. **Les parents sont un rouage majeur du réseau.** Leur importante présence aux premières rencontres mondiales de l'AEFE a permis de faire comprendre à tous le rôle de l'Agence dans le pilotage de ce grand réseau.

Le Ministre souhaite que l'enseignement français à l'étranger se développe. S'inscrivant avec la MLF dans cet objectif, l'Agence entend développer toutes les missions qui lui sont prescrites, celles qu'elle remplit déjà mais aussi et notamment la **coopération éducative et l'utilisation de nouveaux outils qui permettront de développer de manière différente le réseau** en fonction des besoins des pays.

Aspects financiers de la gestion du réseau

Pour le triennum 2010-2011-2012, l'Agence a la garantie de conserver les moyens alloués. La stabilisation de ses financements doit s'accompagner d'une stabilisation du plafond d'emploi des titulaires. Mais il reste la crainte de voir les détachements plus difficiles à obtenir des rectorats avec la réduction des postes dans l'Education Nationale.

Le développement du réseau est menacé.

L'enseignement français garde une image encore très positive dans toutes les régions du monde mais ne peut se priver de développement à la fois géographique - là où les besoins s'expriment- et de développement qualitatif. Celui-ci ne passe pas forcément par le statut d'expatrié mais par la formation et la mobilisation des enseignants, quelles que soient leurs origines, amenés à suppléer la baisse inéluctable des titulaires français. Or cette formation est la base de la qualité et elle a un coût. L'équilibre budgétaire est le produit d'une immense histoire qui est celle du réseau. La mutualisation n'est pas un miracle mais la construction d'un bien commun. Ce que les parents doivent comprendre c'est que ce n'est pas seulement ici que ça se passe mais c'est partout, ensemble pour que ça se passe là.

Jean Christophe Deberre, Directeur général de la MLF

“ L'ADFE a choisi de s'appeler désormais Français du Monde car les Français de l'étranger ne sont plus des exilés mais des Français insérés dans le monde dans une perspective beaucoup plus universaliste qu'il y a 30 ans. La mondialisation est un phénomène culturel que l'on doit faire vivre dans sa dimension la plus riche, la plus conforme aux idéaux des Lumières. Cela correspond aux orientations de la FAPEE, c'est ce que fait l'AEFE en se dirigeant vers le plurilinguisme et les filières bilingues. ”

Monique Cerisier-Ben Guiga, Sénatrice

Regardons la problématique dans son ensemble : la part de l'Etat représente 528M€. Cet argent est-il bien employé ? 30% seulement des enfants français à l'étranger sont scolarisés dans le réseau. Beaucoup parmi eux (15%) ne parlent même plus notre langue. Au delà de la prise en charge des écolages les questions qui se posent sont beaucoup plus larges, la mise en oeuvre du budget, dans un contexte de stabilisation, devra mieux les prendre compte.

Olivier Cadic, Conseiller AFE

Va t-on vers le conventionnement des EGD du réseau et la remise en dotation des établissements aux associations de parents? *Giancarlo Rispoli (Le Caire)*

L'Agence a été invitée par la RGPP à réfléchir sur l'évolution possible du statut des établissements et notamment les établissements en gestion directe dont le modèle n'est pas forcément un modèle d'avenir. Pour les établissements passés à ce statut très récemment pour la réalisation de projets immobiliers, revenir à une gestion par l'association des parents d'élèves est une possibilité. Cependant l'AEFE n'anticipe pas de mouvement massif de changements de statut parce que ça serait un travail énorme qui n'apportera pas forcément un mieux économique au réseau et qui serait générateur de crise pour le personnel et pour les parents. Il faudra être très prudent et regarder vraiment au cas par cas l'intérêt de chacun, l'Agence, les parents et l'établissement. *Anne Marie Descôtes*



Problématiques financières : prise en charge, mécénat, frais de scolarité, taux de change, traitement des résidents...



Prise en charge

Ce dispositif déséquilibre l'ensemble du réseau. Il ne faut pas être grand mathématicien pour comprendre que les deux robinets que sont la participation de l'Etat et la participation des familles alimentent la rémunération des enseignants, le fonctionnement des établissements et l'aide aux familles françaises. Dès lors que la participation de l'Etat est divertie par une très forte aide aux familles françaises, le maintien des établissements et la rémunération des personnels souffrent. On augmente la participation des familles non attributaires en conséquence... Peu conforme à la tradition pluraliste du parlement, la Mission confiée à Mmes Collot et Joassains, élues UMP, a une feuille de route qui s'apparente à une sorte de chantage : Si on veut la suppression de la PEC les crédits qui l'alimentent seront supprimés, alors que, les établissements et les familles malmenés par la crise en ont besoin. Nous devons nous battre pour que ce rapport n'aboutisse pas à la conclusion annoncée mais qu'il demande que les 45 M€ de la PEC restent à l'Agence.

Monique Cerisier Ben Guiga

L'Agence est très consciente des difficultés sur le terrain et des tensions générées par la PEC entre les communautés et ses répercussions sur la sociologie des établissements, mais ce n'est pas à la directrice de l'Agence de prendre une décision. Deux missions ont été diligentées, celle de l'Assemblée nationale, dans le cadre du contrôle des coûts des politiques publiques, a débouché sur le rapport de M. Ferron, très médiatisé. A la suite du moratoire il était prévu que le Parlement se prononce sur la base d'un rapport parlementaire actuellement en cours et mené par les deux parlementaires UMP, Mmes Collot et Joassains. Auditionnée, Anne Marie Descôtes a souligné la dérive budgétaire de la PEC, même sans extension de la mesure. Elle a cependant souligné la difficulté qu'il y aurait à supprimer la PEC au lycée. Les parlementaires s'acheminent vers des propositions pour en limiter les effets. Elle réfléchissent aussi aux recettes et à la possibilité de remettre dans le jeu les entreprises qui se sont désengagées. Elles ont compris les difficultés financières liées à l'augmentation des demandes de bourses en raison de la crise et les évolutions taux de change très défavorables à l'euro et très coûteuses. L'année 2010 pourra être bouclée mais 2011 sera très difficile pour le budget des bourses.

Anne-Marie Descôtes



Mécénat d'entreprise

Les entreprises sont toujours les bienvenues. La forme doit être conforme au droit local. En ce qui concerne les entreprises françaises, les possibilités de faire des dons à travers des fondations sont à des conditions de défiscalisation très intéressantes. Jusqu'à présent, cette possibilité n'a été retenue que ponctuellement, circonscrite à quelques entreprises. Cette possibilité existe et peut être déployée plus largement si on arrive à les convaincre.

Anne-Marie Descôtes

François Denis a réfléchi avec le cercle Magellan sur le mécénat de l'entreprise. Certaines entreprises ont une autonomie de décision locale, d'autres non, donc il faut que tout cela soit coordonné. L'un des premiers obstacles porte sur la nécessité d'un rescrit fiscal pour éviter que l'aide apportée soit requalifiée en investissement. Le deuxième tient au fait que chaque entreprise est un cas particulier, ayant une fiscalité spécifique qui ne favorise pas l'approche globale, comme c'est le cas par exemple des groupes pétroliers. Cela n'empêche pas le groupe Total de faire beaucoup pour l'enseignement français à l'étranger avec toutes ses écoles d'entreprises et les nombreux dons que le CA de l'Agence approuve régulièrement. On entend enfin trop souvent dire que les entreprises n'ont pas à payer la scolarité de leurs salariés et l'un des sujets pervers de la PEC est qu'il a fallu ajuster les droits d'écolages au tarif *individuel* alors que certaines entreprises payaient des droits d'écolages plus élevés dans certaines classes de lycée. Les établissements ont donc perdu ces apports.



Incidence du taux de change sur les budgets des établissements

Nous sommes aujourd’hui dans une période de fluctuation monétaire relativement forte où deux risques sont évidents : Le premier est l’exposition aux variations de change si votre monnaie de référence (monnaie dans laquelle sont payées les scolarités) est une monnaie locale et qu’il y a des fluctuations entre le moment où vous encaissez les scolarités et le moment où les remontées sont faites à l’Agence. Le deuxième risque tient à l’évolution de l’euro qui affecte le traitement des résidents, payés en euros, et occasionne des problèmes dans de nombreuses régions du monde. *François Denis*

A Madagascar, certains établissements à gestion parentale sont confrontés à des problèmes d’élaboration de leur budget à cause de la variabilité de la monnaie. Les réponses de l’AEFE sont totalement administratives : *vous prévoyez une perte de change en passif et vous mettez le même montant dans votre budget à l’actif ce qui fait que l’intégration de l’élément change est nul.* Y a-t-il parmi les représentants d’APE gestionnaires ici qui ont développé des pratiques sur la gestion de cette variabilité des cours de devises ? *Xavier Gonon (Tananarive)*

On peut créer -et même les EGD ont le droit de le faire-, une ligne budgétaire perte ou gain de change, et décider où l’affection en conseil d’établissement. L’Agence accepte de l’affection en provisionnement de réfection d’un bien immobilier par exemple. On peut envisager de reverser le surplus d’un gain de change sur la caisse de solidarité, mais l’Agence n’y est pas favorable. Le grand risque de garder un surplus de change est de le voir réintégrer au budget consolidé de l’Agence. On peut faire jouer les gains et les pertes de change par poste en compensation. les EGD, ont le droit de faire de la trésorerie locale et de réintégrer dans leur budget les placements financiers qu’ils font localement. *Giancarlo Rispoli*

Les différences de coûts de change sont pénalisantes. Dans certains pays dans le monde, l’euro a très fortement augmenté ces dernières années, et les coûts de scolarité payés en monnaie locale ont été augmentés en partie à cause de cela. Dernièrement l’euro baisse, il va probablement y avoir un petit surplus, mais malheureusement, nous, parents, nous n’en profiterons jamais. Que peut-on faire pour garantir une certaine stabilité du coût de la scolarité et l’harmoniser au niveau des différents lycées? Ne pourrait-on pas négocier que les gains de change restent au niveau des établissements même sur un compte bloqué destiné à compenser ces variations de change ? *Souhail Alouini (Abu Dhabi)*

Les bourses sont-elles affectées par les variations de change?

Est ce l’établissement qui subit ces pertes ? *Manuel Vélangany (Pondichéry)*

Les bourses sont payées dans la monnaie d’appel des scolarités. L’Agence intègre cette perte de change dans ses estimations de coût. François Denis



Bourses, aides

De nombreuses familles boursières s’inquiètent du durcissement des critères d’attribution des bourses les mettant pour certaines dans l’impossibilité de scolariser leurs enfants à l’école française. Ils souhaitent savoir comment est calculé le plafond.

L’enveloppe de la bourse de transport telle qu’elle est actuellement attribuée est très largement en deçà du coût réel. Nous avons adressé au travers de la commission locale de bourse à l’attention de M. Massin une demande de réaménagement de cette enveloppe. *Ritha Vall (Bobo Dioulasso)*

Si la demande a été faite avant la commission nationale des bourses, elle a du être évoquée. La bourse de transports se fait au titre des bourses extrascolaires, un des postes qui coûte le plus cher au service des bourses et sur lequel le contrôle des coûts est difficile. Il faudra regarder le dossier dans le détail, voir quelles sont les demandes et quelle suite leur réservier. Anne-Marie Descôtes

Aoutif Choukri (Meknès) évoque le sort des nationaux qui connaissent des accidents de vie et les solutions permettant aux enfants de poursuivre leur scolarité dans l’établissement. Ils n’ont pas droit à la bourse, le 1% de l’aide à la scolarité mis à disposition par l’établissement en cas de perte d’un parent n’est pas suffisant. A Meknès il n’y a pas de mécène ou de grosses sociétés qui pourraient financer une telle fondation.

Certains voyages scolaires comme celui obligatoire de la section européenne peuvent-ils être compris dans le budget des bourses ? Certains parents ne postulent pas pour leur enfant pour rentrer en section européenne parce qu’ils savent qu’ils vont devoir payer un voyage qui, quand on est dans l’hémisphère sud assez loin de l’Angleterre ou d’un autre pays anglo-saxon, représente un budget important. *Xavier Gonon*

Seule une sortie faisant partie intégrante des programmes et sur le temps scolaire, pour toute une classe ou un niveau est obligatoire et à la charge de l’établissement. Pour les sorties à caractère facultatif, l’établissement peut obtenir une subvention de l’Agence dans le cadre des actions pédagogiques pilote. Isabelle Tardé (Paris)

La mise en place d’un fonds de solidarité pour les élèves étrangers existe dans de nombreux lycées, également au Maroc sous forme de caisse de solidarité. L’Agence n’a pas défini une ligne directement dans le budget de l’EGD mais attribue des aides à l’établissement qui permettent ensuite de dégager des moyens. Il faudra regarder exactement de quelle famille il s’agit, quels élèves, mais sur le principe, il n’y a pas d’obstacle. AMD

Evolution du statut des EGD, Frais de scolarité

Il est vrai que les contraintes budgétaires et les charges liées au transfert des pensions civiles ont bouleversé la donne mais aujourd’hui, les taux de contribution peuvent être anticipés. Sans parler de cogestion, nous devons travailler mieux ensemble, donner une meilleure information, être plus transparents pour permettre aux familles une plus grande visibilité quand elles nous rejoignent. L’exemple de Londres où l’on fait vivre les commissions qui existent (commission permanente) pour mettre en place le partenariat, expliquer la contractualisation sur 3 ans et la mutualisation dans le réseau est à poursuivre. *Anne-Marie Descôtes*

Témoignage

Les parents demandent à être associés en amont à l’élaboration du budget de l’établissement. Quand le budget est proposé au conseil d’établissement il a déjà fait l’objet d’aller-retours entre l’AEFE, le proviseur, le gestionnaire du lycée. Le conseil d’établissement n’a qu’un avis consultatif. Même si le conseil d’établissement refuse le budget, l’AEFE n’en tient absolument pas compte parce que le budget des EGD est une sous-composante du budget global agrégé de l’Agence. Le conseil d’administration de l’Agence vote ce budget global.

Au lycée de Tananarive, le budget est présenté de façon exhaustive à tous les membres de la communauté : aux personnels, aux élus des Français de l’étranger, aux parents d’élèves. Quand le dialogue existe avec la direction de l’établissement les remarques faites sur le budget sont entendues. *Xavier Gonon*

Le processus de déconcentration des EGD suscite des idées, des appétits et des volontés d’aller plus loin. Il y a des limites dans la nature même et la structure des EGD. L’AEFE, opérateur public, a été auditée il y a quelques années par la cour des comptes qui au contraire souhaitait une plus grande intégration et une meilleure agrégation des comptes des EGD de l’Agence. Il faut que nous trouvions un moyen terme entre autonomie et mutualisation.
AMD

A Londres, l’établissement favorable à l’évolution des procédures de l’EGD a mis en place **une commission permanente** où l’administration, les enseignants et les usagers pourront discuter du budget en amont. Nous avons fait notre première réunion il y a une semaine pour préparer le budget du mois d’octobre. Nous en aurons une autre qui sera une émanation du conseil d’école et de la commission du secondaire début octobre, avant le budget. On discute tous entre nous des frais d’écologie et ça se fait à 15 après le conseil d’établissement. *Delphine Porta (Londres)*

En 2002, le lycée français de Vienne a subit une augmentation de 10% des frais de scolarité. En 2011, ce sera 7,5%, motivé par le projet immobilier du studio Molière. Les parents se demandent si l’augmentation de 7,5% est justifiée d’autant que le manque de transparence dans tout le processus du projet est problématique. *Isabelle Dupont (Vienne)*

Les conclusions de l’audit RGPP en Europe et dans les pays les plus anciens membres de l’Union Européenne font à l’Agence le reproche d’avoir des frais de scolarité extrêmement éloignés du coût réel de l’enseignement. Le lycée de Vienne en est un des joyaux, un lycée de très grande qualité tant au plan immobilier que dans l’offre d’enseignement tout à fait remarquable avec l’existence d’une cantine et d’un internat de qualités exceptionnelles. La hausse des frais de scolarité n’est pas étonnante mais s’il y a un manque de transparence dans l’utilisation des fonds ou le financement du projet concernant le sujet du studio Molière, j’en reparlerai avec les équipes. Anne-Marie Descôtes

Séverine Féraud (Francfort) s’interroge sur les conférences budgétaires, outil de meilleure gouvernance. Quel rôle donner aux parents qui ont des compétences budgétaires pour réfléchir ensemble aux financements, aux levées de fonds, aux recherches de subventions et mieux accompagner les dépenses.

Le terme de conférences budgétaires, est réservé aux établissements à gestion directe. Il s’agit de conférences mises en place pour établir un dialogue de gestion sur la base d’une enveloppe avec le chef d’établissement et éviter un va et vient et des procédures extrêmement lourdes en matière administrative. Ces conférences visent à pousser les équipes sur place à réfléchir à leurs besoins, à leurs recettes en terme de frais de scolarité, à se fixer des dépenses maximum en terme de personnels. Une fois d’accord sur l’enveloppe, la gestion se fait sur place et non plus par des va et vient constants sur les moindres décisions. Anne Marie Descôtes

Rémunération des personnels, grèves au Brésil

Jean Sublon (Brasilia) remercie Anne Marie Descôtes d'être venue rencontrer les résidents au Brésil en juin. A Brasilia, au mois de janvier, l'ensemble de la communauté éducative était heureuse de voir aboutir le projet d'une nouvelle école. Au mois de juin, les professeurs résidents se mettaient en grève. Les parents n'ont aucune solution pour résoudre ce problème. Quel discours l'AEFE tient-elle aux nouveaux enseignants qu'elle recrute ? Quels avantages familiaux, quel montant d'ISVL ? Leur dit-on que les professeurs résidents qui font grève aujourd'hui en sont mécontents ? Le problème de l'avantage familial qui devait être résolu, ne l'est toujours pas. Les professeurs résidents ont signalé qu'ils n'avaient toujours pas reçu l'argent sur leur compte. Cet argent va t-il enfin être versé afin de déjà faire le premier pas dans cette impasse ?

Anne-Marie Descôtes :

L'Agence est très consciente des difficultés relatives à la rémunération de certains personnels résidents en Amérique du sud notamment au Brésil. Elles sont dues à des évolutions structurelles (enrichissement des pays, augmentation du coût de la vie) et à des éléments conjoncturels particulièrement, la baisse de l'euro. L'Agence a des instruments à sa disposition dont le nouvel arrêté sur l'avantage familial (après 2 ans de négociations !) qui doit être constamment réactualisé pour couvrir les frais de scolarité. L'essentiel des revendications porte sur l'ISVL et la contrainte de gestion de l'enveloppe à montants constants puisque chaque augmentation doit être financée par une baisse dans un autre pays. C'est une problématique mal comprise des parents qui la paient à 98%. L'AEFE souhaiterait plus de marge de manœuvre dans sa gestion et le ministère des Affaires étrangères la soutient mais le Ministère du budget n'y est pas favorable par principe, la masse salariale représentant une part très importante du budget de l'AEFE.

Les grèves, qui ont été difficiles cette année vont au delà d'une inquiétude personnelle. Les personnels sont inquiets pour l'avenir du réseau.

Philippe Chauveau, UNSA - hdf

ment de rémunération est en principe illégal. La remise à plat du statut de résident inscrit dans le POS aidera sans doute à avancer sur ce sujet.

Les grèves des personnels sont la conséquence de ces problématiques. L'AEFE est consciente de la désorganisation des établissements voire, dans les pays où le droit de grève n'existe pas, de l'incompréhension générée. Les enseignants ne doivent pas s'aliéner le soutien des parents et la grève ne fait pas progresser les choses. Des négociations menées ici à Paris pour essayer d'obtenir une ISVL un peu plus élevée. Elle a bon espoir et les nouvelles montreront les efforts de l'Agence. Sur l'avantage familial, l'arrêté date du début du mois de mai et les paiements ont déjà commencé. Pour le Brésil, les choses devraient être régularisées sur la paie de juillet.

Rétroactivité de l'augmentation de l'ISVL ?

C'est une négociation très difficile où tout le monde fait de son mieux. Il faudrait introduire dans cette négociation une notion éventuelle de rétroactivité (au 1^{er} janvier), laissant ainsi le temps de trouver une solution pérenne. Il faut rassurer les enseignants sur le fait que non seulement le problème est compris des acteurs mais son périmètre est large et les solutions qui seront apportées seront des solutions larges. *Didier Chinchilla (Sao Paulo)*

La notion de rétroactivité est un mot qui ne franchit en général pas les portes du ministère des finances. Pour l'avantage familial, les négociations ont duré deux ans pour trouver un montage de rétroactivité sans le dire. Les enseignants doivent mesurer toute la difficulté de la négociation avec Bercy. Pour l'ISVL l'Agence essaie mais doit jouer aussi sur des augmentations plus importantes du taux dans un cadre contraint. Anne-Marie Descôtes

Avantages en nature

Si effectivement toute rémunération en dehors de l'ISVL serait illégale pour des fonctionnaires français à l'étranger, est-ce que cela s'appliquerait également à des compensations comme la prise en charge de voyages qui seraient votées par un conseil d'établissement et qui seraient octroyées directement par les établissements pour éviter une désaffection de certaines destinations par les enseignants résidents, ce qui est un vrai problème. *Xavier Gonon*



Le vivre ensemble : place des parents d'élèves, communication avec la direction et l'organisme gestionnaire

Nous travaillons à renforcer les relations avec les parents. C'est un sujet inscrit dans le plan d'orientation stratégique. Nous le faisons aussi avec la FAPÉE qui a inauguré une nouvelle formule de rencontres régionales, à Bamako et à Bogota et auxquelles l'Agence a participé. Ce sont des occasions de parler de gouvernance, du rôle de chacun, de la place des parents. Anne-Marie Descôtes

Témoignage

Chaque année pour financer les voyages scolaires, l'APE organise une kermesse afin de récupérer des fonds permettant aux enfants boursiers de participer aux voyages scolaires grâce aussi à des sponsors. Certains instituteurs se sont permis de déchirer la page des sponsors du programme au prétexte que c'était de la publicité. Nous avons trouvé que c'était un manque total de respect envers le travail des parents. Ils demandent du respect à nos enfants, on aurait aimé qu'ils nous respectent dans notre travail. *Mathilde Benveniste (Pékin)*

Cette attitude est très regrettable. Il faut faire évoluer les mentalités du côté des enseignants. L'enseignement français à l'étranger n'est pas comme l'éducation en France, un service public gratuit. Il évolue dans un environnement très concurrentiel auquel il faut s'adapter, tout en maintenant les valeurs sur lesquelles ce réseau est fondé. Je remercie les parents de cette initiative. AMD



De nombreux conflits auraient pu être évités s'il y avait eu une meilleure coordination du rôle des chefs d'établissement dans l'ensemble du pays. A Manakara, le comité de gestion, face à des gros problèmes budgétaires, demande à la directrice d'augmenter le nombre d'élèves par classe. Celle-ci refuse par défense d'intérêts corporatifs. Dans le même temps, à Tananarive on veut augmenter le nombre d'élèves par classe et les parents s'y opposent préférant de meilleures conditions de travail dans les classes. Y aura-t-il un nouveau coordonnateur du réseau à Madagascar pour l'année prochaine ? *Xavier Gonon (Madagascar)*

La coordination doit être une fonction mieux assumée. Pour l'instant l'Agence n'a pas encore identifié la perle qui pourra reprendre cette fonction mais en tout état de cause, elle sera assurée sur place. En ce qui concerne le nombre d'élèves par classe il relève autant d'une logique de gestion et de rentabilité que de confort ou d'exigence d'enseignement. A Madagascar par exemple, le nombre d'élèves par classe doit être limité en raison de problèmes dans la maîtrise du français et des savoirs. Il faudrait croiser exactement les analyses pédagogiques, de gestion, d'organisation spatiale qui doivent entrer en ligne de compte.

Anne-Marie Descôtes



Partenariat institutionnel : Place des APE dans les fondations ou boards

L'APE a été créée en avril 2009 et s'est établie comme un véritable partenaire de l'école mais a du lutter pour mettre en place des projets. Le dialogue avec la direction et l'organisme de gestion est difficile. Elle souhaite avoir une place de droit en tant qu'association de parents d'élèves au comité de gestion et être informée des décisions, sachant qu'actuellement la gestion de l'école est opaque. Les cotisations au bénéfice de l'APE ont été un temps prélevées directement par l'établissement qui les leur rétrocédait. Puis tout à coup, cela s'est terminé et l'APE s'est trouvé privée de moyens d'existence. *Christine Agathon-Burton (Washington)*

L'établissement est encore dans un processus de cicatrisation. Dans la relation entre le chef d'établissement et le comité de gestion les choses sont encore un peu fragiles ce qui peut expliquer que l'APE nouvellement arrivée dans le dispositif ne trouve pas sa place malgré votre volonté d'être très constructif dans ce schéma institutionnel. Nous vous aiderons à faire évoluer la gestion d'établissement et nous pensons qu'il faut effectivement que vous soyez entendus. AMD

L'Agence est très favorable à une meilleure association des parents à travers l'APE dans les organismes gestionnaires. AMD

Dans le même ordre d'idée, nous avons une lettre des **parents du lycée français de Santiago** qui se plaignent aussi d'être laissés à la porte. Ils sont face à une fondation qui ne communique absolument pas et qui ne leur donne aucun droit de parole. *Isabelle Tardé (Paris)*

Anne-Marie Descôtes a entendu parler du sujet, notamment par Maryse Bossière. C'est un sujet institutionnel qui dépasse le simple contact qu'un chef d'établissement peut établir avec des parents puisque la fondation concentre les pouvoirs. Cela mérite une visite sur place ou des discussions avec les intéressés.

Qualité de l'enseignement

L'enseignement de la langue locale dans le pays d'accueil est insuffisant pour les nationaux surtout s'ils veulent aller dans les universités du pays. Ils ont du mal à passer les examens, ne maîtrisent pas bien la langue, surtout l'orthographe. *Laura Marquez (Caracas)*

Un enseignant qui ne respecte pas le programme, il faut en parler au chef d'établissement. Si vraiment la problématique perdure, une mission d'inspection peut être demandée. Il y a toujours des moyens de vérifier l'inadéquation de l'enseignement et des programmes. Bien évidemment, les parents ont le droit de faire des remarques sur la qualité des enseignants, ensuite c'est à nous de voir comment on peut y remédier. AMD

Immobilier

Les projets de Pékin et du Caire vont-ils aboutir ?

L'Agence n'est pour rien dans les retards dus aux contexte locaux qui ne sont pas simples. A Pékin, on attend une réponse de la commission de Shaoyang qui a accepté le dossier il y a deux jours, ce qui est bon signe. En ce qui concerne Le Caire il y a eu un retard qui relève de la procédure elle-même. Il faut que les projets avancent le plus vite possible parce qu'il y a de criants besoins. Ils se feront ! *Anne-Marie Descôtes*

Le vivre ensemble

Isabelle Dupont (Vienne) regrette que le groupe de réflexion sur un projet lié à la citoyenneté proposé au proviseur du lycée français de Vienne au mois de février 2009 n'ait pas trouvé d'écho. Nous nous trouvons en face d'un mur transparent et voulons savoir comment intervenir de manière consensuelle, amener nos projets qui sont importants parce qu'il existe un réel sujet de violence dans les cours, de mobing. Nous n'acceptons pas le déni de l'école. Nous voulons un dialogue constructif.

Pour Mme Descôtes le sujet relève vraiment du chef d'établissement et de son équipe. Si jusqu'à présent la notion d'association et de rôle des parents dans les EGD n'était pas suffisamment prise en compte c'est aujourd'hui un sujet inscrit dans le plan d'orientation stratégique. Les choses doivent se faire progressivement et se feront mieux ainsi. Elle prend bonne note de la question et en parlera avec les équipes sur place.

Monique Cerisier-Ben Guiga (Sénatrice) relève d'expérience la tendance pour un chef d'établissement de nier les problèmes. *Tel gamin n'est pas persécuté par trois autres, non il ne s'est rien passé dans telle classe* parce qu'ils ne veulent pas faire de vagues. Le harcèlement, la violence existent. Il faut que l'Agence signale aux chefs d'établissement que l'on ne peut pas nier les problèmes lorsqu'ils existent.

Le problème des fratries s'aggrave au Maroc

Si la fratrie n'a jamais été un critère de recrutement au test concours pour les nouveaux élèves, un certain nombre de points leur étaient attribués. La forte affluence de Français au Maroc diminue le nombre de places disponibles et la fratrie n'est plus du tout prise en compte. La réponse du SCAC est qu'à partir du CP le test concours n'est ouvert qu'aux fratries mais le nombre de places à pourvoir ne dépasse pas 4 ou 5 pour la ville de Casablanca. Les familles ayant des enfants dans le système français, d'autres dans le système local ou privé vivent cela d'une manière dramatique. La réponse structurelle est celle de l'OSUI (MLF). *Younès El Himdy (Casablanca)*

Le sujet des modalités d'accès à l'enseignement français au Maroc est extraordinairement sensible. Ce n'est pas l'Agence seule qui décide mais l'ambassade et le SCAC, sachant que chaque fois que l'on touche à un maillons du système, on crée des insatisfactions. Nous sommes bien conscients du problème énorme à Casablanca cette année devant l'afflux massif d'élèves français empêchant d'accueillir les élèves marocains. Nous réfléchissons parallèlement à des réponses immobilières mais qui ne sont pas à court terme, il faudra trouver des réponses temporaires. On y travaille. Anne-Marie Descôtes

L'arrivée à l'étranger est d'autant plus déstabilisante que l'on est pêtri de culture *éducation nationale*. Face à ce choc de culture parfois la seule réponse est la crispation, ce qui induit des relations conflictuelles dommageables pour le projet de l'école. Quelle aide pour mieux fonctionner? *Nadia Lellouche (Bangkok)*

Cette situation de confrontation avec l'étranger est aussi vécue par les parents. On observe souvent la situation où l'équipe du lycée peut être déjà bien installée et se trouve confrontée à des parents qui arrivent, ont des exigences décalées reflétant des difficultés d'adaptation. Il faut beaucoup de patience et d'indulgence de part et d'autre.

AMD

Anne-Marie Descôtes :

Pour éviter la méfiance entre les enseignants et les parents, l'Agence doit faire un effort de pédagogie vis-à-vis de ses personnels. Il est parfois difficile de mener de front le métier spécifique de chef d'établissement à l'étranger, la confrontation personnelle avec l'expatriation, la culture d'un pays, celle de la petite communauté française où tout le monde se connaît, la relation nouvelle avec une hiérarchie qui est celle de l'ambassade et non plus celle de l'inspecteur d'académie. On a du mal à distinguer le rôle des uns et des autres, on est parfois amis sur un court de tennis et ensuite obligés de se confronter au sein d'un conseil d'établissement. Tout cela est nouveau pour les personnels et ils doivent s'y adapter. Pour répondre à cette problématique le séminaire des chefs d'établissement partants a axé cette année son travail sur ces problématiques très concrètes. Il n'est pas possible de le faire pour tous les enseignants parce qu'ils sont trop nombreux et parce que la plupart d'entre eux sont déjà à l'étranger. François Denis le sait, il faut réfléchir pour faire évoluer les choses un petit peu plus loin encore.

Interculturalité: François Denis invite les parents à réfléchir à une sorte de formation destinée aux enseignants pour leur permettre de mieux comprendre le pays d'accueil et sa mentalité.

L'Offre pédagogique, difficultés scolaires

Le lycée français de Pondichéry a des effectifs en régression depuis quelques années. M. Nguyen (*Coordonnateur Asie pour l'AEFE*) a demandé aux parents de se mobiliser. Les membres du bureau de l'APE ont fait un projet de création d'un centre agréé technique qui permettrait d'accueillir non seulement les élèves en échec scolaire mais aussi des élèves indiens. Nous n'avons toujours pas de réponse concrète.

D'autre part, il y a beaucoup d'inscriptions en maternelle sur liste d'attente. Beaucoup de parents s'inquiètent de ne pas obtenir de réponse car dans les écoles indiennes, les cours commencent en juin. Les accueillir permettrait d'augmenter les effectifs. Le consul général s'investit beaucoup, le lycée est sur une dynamique positive mais a besoin de l'aide de l'Agence pour surmonter ses difficultés. *Vélangany Manuel*

Pondichéry est un établissement suivi de près et pour lequel l'Agence met des moyens, notamment le lancement de la filière d'excellence. Votre projet est sans doute en instruction dans le secteur Asie. Anne-Marie Descôtes

Le sujet des enfants ayant des troubles de l'apprentissage n'est pas assez pris en compte.

A Lisbonne, l'association de parents essaie de monter un référentiel d'ouvrages et de méthodes. Il n'y a pas d'orthophoniste mais un psychologue dans l'école d'abord salarié par le GPE et maintenant par l'école. Certains parents se sont vus contraints de sortir leurs enfants de l'école en l'absence de toute aide. *Susana Dagot (Lisbonne)*

Anne-Marie Descôtes regrette que l'Agence n'ait pas toujours les moyens matériels d'avoir les infrastructures dans les établissements ou les personnels spécialisés pour prendre en compte les TSA et les élèves à besoins spécifiques. Dans l'Union Européenne on peut trouver des spécialistes mais leur financement reste délicat.

Déconventionnement en Espagne?

Mis à part les trois établissements en gestion directe, il reste deux établissements conventionnés, les autres ont perdu la convention il y a quelques années. Ces deux établissements garderont-ils la convention ou vont-ils la perdre dans les prochaines années ? *Andres Porta (Saragosse)*

Les deux établissements conventionnés en Espagne sont des établissements sous double conventionnement AEFE et MLF. De manière générale, il faut sortir de l'idée que le déconventionnement est forcément une décision négative. Il peut être très bénéfique pour un établissement à divers titres, compte tenu du souhait des parents localement de gérer plus directement l'établissement ou selon des modalités plus proches du secteur privé. Les accords de partenariat offrent des modèles de gestion et des modèles économiques qui peuvent parfois être beaucoup plus intéressants pour les parents. Le conventionnement, le déconventionnement ne sont pas forcément le résultat d'une crise. Le conventionnement avec l'AEFE n'est pas pour la MLF, dans certains établissements une situation satisfaisante. C'est un sujet dont il va falloir parler, en tout état de cause avec les parents, le moment venu, sachant que cette question n'a pas encore abordée avec la MLF. Anne-Marie Descôtes

Statuts des établissements conventionnés

L'AEFE a t-elle un droit de regard sur les statuts de l'APE dans un établissement conventionné? Quelle est la procédure ? L'APE vote les statuts et les soumet votés à l'AEFE ou les soumet-elle à l'AEFE et ensuite au vote ?

Prise en compte des avenants aux statuts : il arrive que le chef d'établissement nouvellement nommé ne soit pas au courant des avenants faits au niveau local et transmis à l'ambassade et se base essentiellement sur les textes initiaux, le document de l'avenant n'ayant pas été transmis ou pris en compte. Est-ce qu'il y aurait une autre procédure pour pouvoir y remédier ? *Ritha Vall (Bobo-Dioulasso)*

L'APE est souveraine pour écrire ses statuts en conformité avec la loi locale ou le droit des associations si c'est une association 1901. Il faut en informer l'AEFE, éventuellement se faire aider par le service juridique mais ce n'est pas l'AEFE qui doit dicter les statuts qui règlent le fonctionnement de votre association. Elle n'en est pas partie prenante. Le service juridique de l'AEFE essaie de collecter tous les statuts et les avenants aux statuts et doit les communiquer au nouveau chef d'établissement. L'APE gestionnaire peut en remettre copie dès la première visite du nouveau proviseur. Les avenants aux statuts s'imposent à tous dès lors qu'ils ont été validés en AG, proviseur inclus. Isabelle Tardé (Paris)

Conflit d'intérêts au sein du comité de gestion : Les statuts prévoient qu'un membre du bureau exécutif (conseil de gestion) ne peut avoir son conjoint salarié dans l'établissement. Nous avons eu par 2 fois cette situation et avons demandé la démission de l'époux membre du conseil de gestion. *Ritha Vall*

A l'expérience, particulièrement dans les petites écoles où il n'y a pas un vivier local important les statuts ont été assouplis pour faire rentrer des conjoints dans le conseil de gestion, sachant que sur les sujets relatifs aux salaires, l'époux ne participe ni au débat ni au vote. Faire entrer ou pas un conjoint est à la décision souveraine du conseil de gestion et de l'APE. L'AEFE exclut pour sa part qu'un enseignant ou salarié de l'établissement, parent par ailleurs, puisse être élu comme représentant des parents. Isabelle Tardé (Paris)

La séance est levée à 18h.

Conclusion

Anne-Marie Descôtes remercie particulièrement, chaleureusement et très officiellement au nom de toute l'Agence François Denis pour son implication et son dévouement à l'enseignement français à l'étranger et offre en témoignage d'amitié et de bonne coopération la médaille du vingtième anniversaire de l'AEFE.



Mai | 2010



Métier de parent...

Dans l'enseignement français à l'étranger, les parents jouent à des degrés divers un rôle important non seulement dans la communauté éducative mais dans la gestion et le développement des établissements.

Les parents sont non seulement des parents qui, à titre individuel, suivent la scolarité de leur(s) enfant(s), mais sont aussi des acteurs économiques et des personnes ressources bénévoles sur lesquels les établissements ont à compter pour fonctionner.

Partenariat école-parents

- **Instituer un véritable partenariat école-parents qui reconnaît et valorise la place des parents dans la communauté éducative et dans l'école, pour un bénéfice commun.**
- **Ce partenariat de confiance et de responsabilités communes suppose de bonnes pratiques et des engagements réciproques de la part des parents et de l'établissement (direction, enseignants)**
- **Le partenariat doit trouver sa traduction dans une charte qui implique aussi :**
 - a. l'adhésion à des valeurs et des principes communs
 - b. la définition d'une éducation partagée
 - c. l'ouverture sur la culture (langue, littérature, histoire) locale et l'environnement local

- **Parents gestionnaires bénévoles de l'établissement**
- **Parents promoteurs d'activités péri-éducatives et de services**
- **Parents élus aux instances des établissements**
- **Parents financeurs de l'école (écolages, levées de fonds...)**

➤ Parents :

« Jouer le jeu » de la co-éducation et de la participation dans l'école: Suivre la scolarité de son enfant, s'intéresser à l'école comme lieu de vie et de formation.
Les parents sont motivés à participer s'ils pensent que leurs interventions feront une différence quant à la réussite et aux apprentissages des enfants.

➤ APE :

1. Apporter soutien, compétences, projets, au bénéfice de l'école et de ses élèves
2. Agir en bonne intelligence avec la direction de l'établissement. Respecter les fonctions et compétences de chacun
3. Accueillir et intégrer les nouveaux venus
4. Développer l'action citoyenne auprès des parents -donner bénévolement un temps au bénéfice de la communauté éducative sur différents projets ou instances représentatives.

A la FAPEE, nous pensons qu'il est important que tous les parents s'impliquent dans l'école et cette participation doit être variée (comité de gestion, parents délégués, élus aux instances, mais aussi représentation des PE, accueil des nouveaux venus, activités festives, sportives, culturelles, éducatives, bourses aux livres, aide aux devoirs, ...)

Plus value : le partenariat école-parents contribue à une identité forte de l'établissement et lui donne une image dynamique.
Renforcement du sentiment d'appartenance à l'école de toutes les composantes de la communauté éducative. Les parents se sentent soutenus, les enseignants voient leur rôle reconnu et celui de la direction s'y trouve confirmé.

➤ Etablissement :

1. Donner envie et sens à l'implication des parents
2. Aider l'APE à mobiliser les parents pour l'école dans le discours et les pratiques
3. Ouvrir l'école aux parents : travail sur l'écoute, la communication, le suivi de projets, l'appartenance
 - Identification des sujets où le réseau et les compétences des parents peuvent être utilisées
 - Implication collective sur le projet d'établissement : « *l'école est ce que l'on veut en faire* » Evaluations régulières du projet d'établissement
 - institution des réunions régulières avec le bureau de l'APE,
 - Organisation de la réunion de pré-reentrée de toute la communauté éducative,
 - Systématisation pour chaque classe de la présentation de l'équipe pédagogique, du mode de suivi du travail, du mode d'alerte en cas de difficultés,
 - Demande pour chaque cours d'un ***syllabus*** (à la fois feuille de route du programme d'étude et contrat d'enseignement) pour permettre aux élèves et aux parents de se situer dans les apprentissages,
4. Monter des projets pédagogiques transversaux ouverts sur la société civile et l'environnement local en y associant les parents d'élèves
5. Savoir remercier les parents qui s'impliquent

L'APE est moteur et structuration de la participation parentale

- L'APE doit adhérer à la charte
- Tous les parents sont membres actifs de l'APE
- L'adhésion est automatique
- Elle doit disposer des moyens suffisants pour assurer son action (local, assistance en personnels, moyens matériels)
- Faciliter l'intégration des nouveaux venus,
- Mettre en place des mécanismes de solidarité (caisse...)

L'APE assure la formation des parents d'élèves et de leurs représentants (CE, conseil de gestion, délégués de classe...)

L'APE a pour rôle de :

- Organiser et stimuler la participation des parents d'élèves
- Etre leur interlocuteur et leur porte parole auprès des instances de l'établissement
- Les former et les informer

La FAPEE en tant qu'instance fédérale représente et défend les intérêts des parents d'élèves du réseau de l'enseignement français à l'étranger.

Elle participe à leur information et à leur formation par la création et la mise à disposition de documents de travail, par l'organisation de forums thématiques et de regroupements régionaux d'APE.

Institutionnaliser le rôle des parents en tant qu'acteur collectif partenaire et décisionnaire

Les impliquer en amont dans la réflexion budgétaire de l'établissement et du réseau

- Participation au Conseil de gestion ou
- Crédit d'un conseil stratégique où les parents seraient partie prenante sur les grandes orientations et choix financiers à 3 ans
- **Renforcement des pouvoirs du conseil d'établissement dont élaboration et vote du budget et contrôle de sa réalisation** (si EGD ou EPR)
- **Renforcer la représentation des PE dans les conseils d'établissement** (Revoir le mode d'élection trop compliqué) :
- **Participation à la définition du profil du poste et à la rédaction de la lettre de mission du chef d'établissement.**
- **Participation aux Comités Consultatifs Paritaires Locaux pour le recrutement des personnels locaux.**

Elections des représentants de parents aux instances : Autonomie de l'APE et du conseil d'établissement

- sur la période électorale (15 septembre-15 octobre)
- sur le mode d'élection des représentants des parents au CE
- sur le mode de désignation des parents délégués de classe

Représentation de la FAPEE au Comité Technique Paritaire

Le métier de parent

dans l'enseignement français à l'étranger

Et ses principales questions

Votre APE est pluridimensionnelle. Vous vous occupez de :

- La gestion financière/ressources humaines de l'établissement
- Les activités péri-éducatives : sports, arts
- La cantine
- le transport
- La formation des parents délégués de classe
- Orientation : forum des métiers
- Projets en association avec l'équipe pédagogique
- Bourse aux livres
- Promotion de l'établissement Journée portes ouvertes
- Organisation d'échanges, voyages, ateliers pendant les vacances scolaires
- Le centre de ressources pour les troubles spécifiques des apprentissages
- Autre:

Activités culturelles/récréatives dans ou autour de l'école

- Site internet pour informer Livret d'accueil à destination des parents Pot/Soirée de bienvenue Conférences
Repas autour du monde Soirées (bal des lycéens...) Cérémonie de graduation Conférences internationales type-MUN (Modèle des nations Unies) Kermesse Soirée des jeunes Talents Marché de fin d'année
Concours d'éloquence Journée sport Concours poésie Livre de l'année Concerts/fête de la musique
Projet de développement durable

Autres:

Certaines de ces activités vous permettent-elles de lever des fonds pour financer d'autres projets
oui /non

Faites-vous appel à des entreprises partenaires qui vous fournissent gratuitement des services ou dons en nature

Au sein de l'association, avez-vous une démarche de pilotage par projets ? (Exemple : un responsable /un comité pour le transport, les fêtes, l'immobilier.....)

Commentaire

Quels sont les enjeux éducatifs que vous défendez au niveau de l'établissement ?

- Enseignement des langues (anglais, langue locale...)
- Français, langue de scolarisation
- L'excellence
- La réussite de tous les élèves, mise en place d'une pédagogie différenciée, centre de ressources pour les TSA
- Une filière technique ou professionnelle
- Passerelles avec l'enseignement local
- Orientation, préparation à l'enseignement supérieur local et international
- Plus de sport, plus d'art à l'école
- Continuité pédagogique, Remplacement des absences
- Education à la citoyenneté, aux valeurs
- Des apprentissages qui font place à l'expérimentation (type « main à la pâte »)
- Plus d'échanges et de voyages scolaires

...Autre:...

Que doit-on faire pour soutenir les familles françaises et étrangères ?

- Stabilisation des frais de scolarité oui /non /peut-être
- Révision du système d'allocation des bourses oui /non /peut-être
- Plafonnement du bénéfice de la prise en charge oui /non /peut-être
- Caisse de solidarité oui /non /peut-être
- Bourses d'établissement oui /non /peut-être

...Autre: ...

S'il fallait trouver des moyens pour stabiliser les écolages, quels sont les arbitrages qui vous paraîtraient les plus appropriés ?

- Augmentation de la capacité totale d'accueil oui /non /peut-être
- Augmentation du nombre d'élèves par classe oui /non /peut-être
- Facturation spécifique du périscolaire oui /non /peut-être
- Recours aux enseignants recrutés locaux oui /non /peut-être
- Limitation des projets immobiliers oui /non /peut-être
- Recours au partenariat d'entreprises oui /non /peut-être
- Location des locaux et installations oui /non /peut-être

....Autre :...

Quelle est la situation immobilière de votre établissement?

-
- Les locaux et infrastructures sportives sont satisfaisantes
- Vous avez un projet de rénovation
- Vous avez un projet d'extension
- Un déménagement

Communication/Ecoute/relations avec la direction

- Y a t-il des réunions organisées régulièrement avec l'APE
- Quels sont les organes institutionnels où vous êtes le mieux écoutés :
Conseil d'établissement Conseil d'école Conseil du second degré CVL
- Combien de sièges y avez-vous ? Est-ce suffisant à votre avis

Communication avec les enseignants

- L'APE est elle bien perçue par la communauté des enseignants oui /non /variable
- L'APE est-elle sollicitée pour des projets pédagogiques Des financements
- Y a t-il eu des conflits profs/direction/AEFE oui /non
- Etes vous sollicités pour prendre partie oui /non /variable

Commentaires

Votre APE

Les membres

Qui est membre : Les adhérents Toute la communauté des parents

Y a t-il une autre APE dans votre établissement

Comment présentez-vous l'APE à la rentrée

Réunion de rentrée Pot d'accueil Distribution de brochures... Stand

Avez-vous de la peine à mobiliser les parents

Avez-vous le sentiment que l'administration vous aide à mobiliser les parents

Quels sont vos outils de communication

- E-group Courrier électronique Bulletins Quelle fréquence de parution ?
- Journal Quelle fréquence de parution ?
- Réunions

Autre?

Avez-vous le sentiment que la communauté éducative (élèves, professeurs, direction, parents, personnels) est une réalité dans l'établissement Que vous dialoguez aisément avec l'administration Les professeurs Que vous partagez des moments et des évènements avec les élèves

Commentaires

Observations générales